

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



15^e Année

JUIN 1959

N° 6

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin)	2
2. Chambre des Députés (Mois de juin).	3
3. La Visite officielle de Sa Majesté le Roi des Belges à Luxembourg .	3
4. La Conférence Internationale du Travail à Genève	15
5. Le R. P. Georges Pire, Prix Nobel de la Paix 1958, à Luxembourg.	18
6. Le Remembrance Day 1959.	20
7. L'Inauguration du Monument National de l'Indépendance à Mersch.	22
8. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant le mois de juin .	24
9. Nouvelles diverses	24
10. Le Mois en Luxembourg (Mois de juin)	30

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

La loi du 25 avril 1959 règle les comptes généraux de l'exercice 1956.

Un arrêté ministériel du 15 juin 1959 modifie et codifie la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat.

Un second arrêté ministériel du même jour modifie et codifie la réglementation relative aux primes accordées en faveur de l'amélioration hygiénique de l'habitat.

La loi du 26 juin 1959 arrête le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959.

Un arrêté ministériel du 27 juin 1959 rend applicable au Grand-Duché de Luxembourg l'arrêté ministériel belge du 26 juin 1959 relatif au transit de marchandises par la route.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 16 mai 1959 réglemente les prix des spécialités pharmaceutiques.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 20 mai 1959 modifie l'arrêté grand-ducal du 23 juin 1952 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer.

La loi du 6 juin 1959 approuve la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydro-électriques sur l'Our, signée à Trèves, le 10 juillet 1958.

Chambre des Députés (mois de juin)

2 juin: Réunion de trois Sections centrales.

3 juin: Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

Réunion de la Commission de la Réforme fiscale.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

23 juin: 24^e séance publique. — Prestation de serment de M. Emile Hamilius. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés.

24 juin: 25^e séance publique. — Remplacement de M. Jean Fohrmann par M. Pierre Gansen comme rapporteur des demandes en naturalisation. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 (N^o 720). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention et des Arrangements signés à Ottawa, le 3 octobre 1957, lors du XIV^e Congrès Postal

Universel (N^o 738). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la vente d'une parcelle de terrain dépendant du domaine curial de Hachiville (N^o 737). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi modifiant le régime de l'adoption (N^o 438). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

30 juin: 26^e séance publique. — Question d'ordre du jour de M. le Ministre des Arts et des Sciences. — Dépôt de deux projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Antoine Krier a) sur l'état détaillé des titres en portefeuille de l'Assurance contre la vieillesse-invalidité et de la Caisse de pension des employés privés; b) sur les prêts accordés aux diverses institutions et aux entreprises privées par l'Assurance contre la vieillesse-invalidité et par la Caisse de pension des employés privés; c) sur le droit de disposition de la réserve spéciale de l'A. V. I.

La Visite Officielle de Sa Majesté le Roi des Belges à Luxembourg

Le 19 mars 1959, un communiqué publié par le Département du Grand Maréchal de la Cour annonçait que Sa Majesté le Roi des Belges, répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, ferait une visite officielle à Luxembourg les 16, 17 et 18 juin 1959. La nouvelle fut accueillie avec satisfaction.

On se souvient que le Roi Albert et la Reine Elisabeth de Belgique, rendant visite à Luxembourg le 27 avril 1914 et le 28 avril 1930, avaient été reçus avec enthousiasme par la population luxembourgeoise. Le même accueil avait été réservé à Bruxelles à Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg lors de Leur visite officielle dans la Capitale belge le 15 mai 1922 à l'occasion de la conclusion de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.

A l'approche de la date de la visite officielle de S. M. le Roi Baudouin, les artères principales de la Ville de Luxembourg recevaient leur parure de fête pour accueillir dignement l'Hôte Royal. Dès le 15 juin, les couleurs belges et luxembourgeoises flottaient aux mâts plantés le long des boulevards, les bâtiments publics ainsi que les maisons particulières étaient abondamment pavoisés et des guirlandes lumineuses ainsi que des écussons ornés du monogramme du Roi des Belges et de notre Souveraine garnissaient les artères du centre de la ville. Des guirlandes de drapeaux belges et luxembourgeois ornaient le Pont Adolphe, tandis que depuis la Place de Bruxelles jusqu'au Palais grand-ducal des pyramides tronquées peintes de jaune et rouge sur socle noir, surmontés alternativement de couronnes et de corbeilles plantées d'hortensias rouges ornaient le Boulevard Royal, la Grand-Rue, la Rue du Marché-aux-Herbes et la Rue de la Reine.

Formant écran dans l'échappée du Boulevard Royal, un ensemble décoratif drapé d'or, avec, au centre, les armoiries et les couleurs belges, était érigé au croisement du Boulevard Royal et de l'Avenue Amélie, près de l'Ambassade de Belgique. L'Hôtel de Ville était décoré de fleurs. L'entrée était ornée d'une draperie jaune et pourpre formant baldaquin. Quant à la Place Guillaume, elle avait été complètement renouée au préalable et des parterres de fleurs avaient été aménagés au centre. Aux quatre coins s'élevaient des colonnes rudement peintes de blanc et d'or et surmontées des armoiries royales. A la Place de la Constitution se dressaient de hautes colonnes surmontées de drapeaux belges.

Le soir, toute la ville était baignée dans la lumière des projecteurs et de milliers d'ampoules

électriques de guirlandes lumineuses. Les illuminations de la Vallée de la Pétrusse et de l'Alzette complétaient le décor de la Capitale.

La veille de l'arrivée de S. M. le Roi des Belges, le 15 juin, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa en ces termes, sur les antennes de Radio-Luxembourg, à la population du pays:

« Le'f Letzeburger!

Um Virowend vum Staatsbesuch vu Senger Majestät dem Kinnek vu Belgien géng ech iech gär e puer Wuert soen.

Ons Grande-Duchesse a mat Hir d'ganzt Land si gee'ert an erfrét, de jonge Kinnek bei ons zesin. E verkierpert a senger Perso'n d'Vitalite't an de Liewesmutt vun enger dâperer an arbeitsamer Natio'n, mat dér mir so' munches gemeng hun.

Kuckt zrêck an d'Geschicht. Vun der Zeit, wo' vun dem gallo-re'meschen Arel iwert de Kiem d'Leit op Tre'er d'latengesich Bildong siche gongen, iwert d'Kreizzich an der Verschwägerong vun onse grofleche Geschlechter mat belschen Dynastien bis zu de Burgunder, de Spuenier an den E'streicher; hu mir e gutt Stéck Geschicht an e gutt Stéck Friemherrschaft matenén erlieft.

Mir hun dobei gele'ert, de Wert vun der individueller Freiheit, vun den démokratesche Rechter richtig anzuschätzen. Aus onsen Erliednesser, aus onse Leiden an Tragedien hu mir den onbândege Wöllen zur Selbstbestömmong geschäft.

D'Ardenne, de' ons verbannen an zugleich gént enâner ofsonneren, sin dobei de Réckgrat vun engem Dél vun Europa gin, wo' so'wuel d'Le'ft zur Hémecht we' Opgeschlossenhet fir de' iernational Problemer an d'aktiv Zesammenarbeitsch töschent de Natio'nen besonnesch entweckelt sin.

D'Wirtschaftsunio'n, de' mir viru bâl ve'erzeg Jor ofgeschloss hun, ass e Beispill vun dér Zesammenarbeitsch töschent de Länner, de' oft âner Natio'nen so' schwe'er ersche'nt.

Mat dém praktesche Sönn, dén ons zwé Völker charakterise'ert, si mir un d'Le'song vun de Problemer erugang an hu mir d'Schwierigkäten behuween, de' no'twendegerweis ömmer d'Zesummeliween an d'Zesummeschaffen vu verschiddene Länner mat sech bréngt.

Mir si mat Belgien e gutt Stéck Wé zesumme gang an et wor o'ni Zweiwel eng Period vu wirtschaftlichem a sozialem Fortschritt. Et ass och eng Period, wo' d'Usinn vum Letzeburger Land dobaussen gewuess ass. Loss mer dorun denken, wa mer an de nächsten Dég de' belsch-

letzeburgesch Fröndschaft feieren. Et sollen Désin, de' en Datum an onser Geschicht marquée-
ren, wo' mir aus der Vergângenhet de Mutt an
de Wölle scheffen, am Vertrauen, an Hand an
Hand, als bridderlech Natio'nen um Gléck vun
onse Völker weider ze schaffen.

Wann de Kinnek vu Belgien durch ons
Strossen fiert, dann akklame'ere mir Hien mat
ganzer Se'l als de' Perso'n, de' d'Hoffnonk an
d'Zo'konft vun enger Fröndesnatio'n duerstellt
an de' sie eso' wönnbar, ewe' d'lescht an Ame-
rika, représente'ert. Mir respekthe'eren an Him
den Nofolger vun enger grösser Dynastie, de'
ons an der Prinzessin Joséphine-Charlotte eng
lerfgro'ssherzogin geschenkt huet, dér d'Hèrzer
vun alle Letzeburger entge'nt schloen.

D'Allianz an d'Fröndschaft töschent onsen
Herrscherheiser ass e Pant fir d'weider Verde'-
wong vun de Relatio'nen töschent onse Völker.

An dém Sönn ruffe mer dem Kinnek Bau-
douin en hêrleche Vive a Wöllkomm zo'.

Mes chers compatriotes,

Le peuple luxembourgeois accueille avec cha-
leur et respect le jeune Roi d'une nation amie.
Le Roi incarne pour nous cette fraternelle Bel-
gique, dont l'Histoire s'entremêle à la nôtre, dont
l'âme a été forgée par des péripéties analogues
à celles que nous avons subies nous-mêmes.
Maîtres de leurs destins, nos pays entendent au-
jourd'hui marcher côte à côte, à la fois exemples
et propagateurs d'une collaboration confiante et
constructive entre nations dans l'intérêt du
progrès moral et social de leurs citoyens.

Dans un monde en évolution rapide, l'atta-
chement à leurs dynasties est pour les Belges et
les Luxembourgeois un gage de stabilité, de co-
hésion et d'union.

Faisons donc de ces journées belgo-luxem-
bourgeoises des journées de liesse et d'amitié.

Vive la Belgique! Vive le Luxembourg!»

Le 16 juin, le Collège des bourgmestre et
échevins de la Ville de Luxembourg avait fait
afficher la proclamation suivante:

VILLE DE LUXEMBOURG.

PROCLAMATION.

Concitoyens,

Après avoir eu, en 1914 et 1930, le grand
privilege des visites royales du roi Albert I^{er} et
de la reine Elisabeth, c'est de nouveau le Sou-
verain de la noble Belgique à laquelle nous
unissent tant de liens fraternels, Sa Majesté le
roi Baudouin, que nous avons l'honneur et la
joie de recevoir aujourd'hui dans nos murs.

Luxembourg, en ces jours fastes, se trouve
donc plongé dans un ravissement intense, et
loyalement de nos cœurs monte vers Notre
Auguste Hôte l'ardente flamme de notre res-
pectueuse affection.

La capitale tiendra à l'honneur de Lui ré-
server l'accueil le plus cordial et de Lui ex-

primer la vive sympathie qui l'anime envers le
Roi des Belges et Son peuple.

Elle aura à cœur de saisir cette nouvelle
occasion pour manifester à nos Vénérés Sou-
verains notre indéfectible attachement.

Concitoyens,

Afin de traduire les sentiments qui en cette
journée de fraternisation belgo-luxembourgeoise
ne manqueront pas de faire battre nos cœurs à
l'unisson, nous vous prions de pavoiser, de par-
ticiper à l'allégresse générale, et de vous associer
de tout cœur aux acclamations qui monteront
vers Sa Majesté et Leurs Altesses Royales.

Vive le Roi!

Vive la Grande-Duchesse!

Vive la Belgique!

Vive le Luxembourg!

Luxembourg, le 16 juin 1959.

Le Collège des bourgmestre
et échevins.

Dans la soirée du 15 juin, la musique de la
Garde grand-ducale donna un concert de mu-
sique belge à la Place d'Armes.

Les devantures des magasins, dans lesquelles
figurait le portrait du Souverain belge encadré
de fleurs et des couleurs belges et luxembour-
geoises, attiraient le regard des nombreux pro-
meneurs du soir.

La journée du 16 juin

Le train spécial, dans lequel voyageait S. M.
le Roi des Belges et Sa Suite, arriva de Bruxelles
en gare de Kleinbettingen à 10.35 heures. Le
bâtiment de la gare ainsi que le quai étaient
pavoisés aux couleurs belges et luxembourgeoises
et décorés de fleurs. Au moment de l'entrée
en gare du train royal, la musique de Klein-
bettingen-Steinfort joua l'hymne national belge.

A Sa descente du train, S. M. le Roi des
Belges fut salué par S. Exc. M. Roger Taymans,
Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, S. Exc.
M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxem-
bourg à Bruxelles, M. Paul Schulté, Conseiller
de Légation, M. Ernest Wurth, Commissaire de
district, ainsi que par les personnalités du ser-
vice d'honneur attachées à la Personne de Sa
Majesté, le Comte Raymond de Marchant et
d'Ansembourg, Chambellan e. s. e., M. Roger
Wurth, Chambellan e. s. e., et le Capitaine
Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R.
Madame la Grande-Duchesse.

M. Dominique Steichen, Bourgmestre de
Steinfort, entouré des Echevins MM. Edouard
Wagner et Nicolas Felten, souhaita la bienvenue
à S. M. le Roi. Voici le texte de son allocution:

« Sire,

Au moment où Votre Majesté touche le sol
luxembourgeois, j'ai l'insigne honneur de Lui
présenter, en ma qualité de Bourgmestre de la

Commune de Steinfort, les souhaits de bienvenue les plus chaleureux.

A deux reprises, notre population a eu la joie d'accueillir Votre Grand-Père, le Roi Albert I^{er}, Qui, à ces occasions, a pu Se rendre compte avec quelle déférente cordialité les Souverains de Belgique sont reçus chez nous.

Depuis lors, des liens intimes d'alliance sont venus unir les Maisons Souveraines de Belgique et de Luxembourg et ont encore approfondi l'amitié existant entre nos deux peuples.

Puisse la Visite que Votre Majesté fait à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, notre gracieuse Souveraine, et à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince mettre en lumière cette année-ci cette amitié à laquelle nous sommes attachés de cœur. »

La population qui était venue nombreuse à la gare pour voir arriver l'illustre Hôte du Luxembourg, acclama chaleureusement le Souverain belge et les écoliers brandissaient joyeusement leurs fanions aux couleurs belges.

A 11 heures, le train royal arriva en gare de Luxembourg. La musique de la Garde grand-ducale exécutait alors la « Sonnerie d'Honneur ». A Sa descente du train, S. M. le Roi des Belges fut salué par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Grand-Duc héritier, suivis de M^{me} Auguste Collart, Dame d'honneur, et des Capitaines Paul Koch et Germain Frantz, Aides de Camp.

Après la présentation des personnalités des Suites belges et luxembourgeoises, l'hymne national belge fut joué par la musique de la Garde grand-ducale.

Voici la composition de la Suite du Souverain belge: S. Exc. M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. le Comte Gobert d'Aspremont Lynden, Grand Maréchal de la Cour, le Comte Gatien du Parc Locmaria, Maître des Cérémonies de la Cour, le Lieutenant-Général Raymond Dinjeart, Chef de la Maison Militaire du Roi, le Colonel Thierry de la Kethulle de Ryhove, Commandant des Palais Royaux, le Major B.E.M. Edouard de Saint-Hubert, Officier d'ordonnance du Roi.

Ettaient en outre à Luxembourg lors de la Visite officielle de S. M. le Roi des Belges: S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de S. M. le Roi des Belges à Luxembourg, M. Constant Schuurmans, Chef de Cabinet de S. Exc. M. le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, M. Pierre Anciaux Henry de Faveaux, Conseiller de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg, M. Roger Tyberghein, Attaché de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg.

S. M. le Roi, accompagné de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et suivi du Lieutenant-Général Dinjeart et du Capitaine Prussen, passèrent en revue le détachement de la Garde grand-ducale avec drapeau, qui était aligné sur le quai.

A l'intérieur du Pavillon grand-ducal, les personnalités suivantes furent présentées à S. M. le Roi: M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et les Membres du Gouvernement luxembourgeois, MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture et de l'Education Nationale, Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Transports, ainsi que M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Marcel Hansen, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, et le Chef d'Etat-Major de l'Armée. Ettaient encore présents: MM. Pierre Anciaux Henry de Faveaux, Conseiller de l'Ambassade de Belgique à Luxembourg, Roger Tyberghein, Attaché, ainsi que MM. Jean Metzдорff et J.-P. Musquar, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Lorsque S. M. le Roi quitta le Pavillon grand-ducal pour prendre place dans la voiture de la Cour, les acclamations montèrent de la foule impressionnante qui avait envahi les alentours de la gare. S. A. R. Madame la Grande-Duchesse prit place à côté de S. M. le Roi.

Au même moment, une batterie d'artillerie exécuta le salut de 21 coups de canon en l'honneur de S. M. le Roi.

Le cortège officiel, encadré de 24 motocyclistes de l'Armée, se mit lentement en marche pour gagner le Palais grand-ducal en empruntant l'Avenue de la Liberté, le Boulevard Royal, la Grand-Rue et la Rue du Marché-aux-Herbes.

Une foule très dense était massée le long du parcours et des acclamations très chaleureuses accueillirent S. M. le Roi des Belges à Son passage à travers la capitale. Très souriant, le Souverain belge répondit en saluant la foule des deux côtés du parcours, où 5.500 élèves des écoles primaires de la Ville agitaient également des drapeaux belges et luxembourgeois. Cinq sociétés de musique donnèrent des concerts de marches sur les carrefours et sur les différentes places qui se trouvent sur le parcours. La Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund donnait un concert à la Place de Paris, l'Harmonie Municipale de Limpertsberg à la Place de Metz, la Fanfare Municipale de Merl-Belair à la Place de Bruxelles, l'Harmonie Municipale de Rollingergrund au coin du Boulevard Royal et de la Grand-Rue et la Fanfare Municipale de Pfaffenthal à la Grand-Rue. Sur le parcours, un bataillon de l'Armée rendait les honneurs au passage de S. M. le Roi.

Devant le Palais, un peloton de la Gendarmerie rendait les honneurs. Au moment où la

voiture royale entraîna au Palais, le drapeau belge fut hissé sur le Palais grand-ducal.

A Sa descente de voiture, S. M. le Roi fut salué par S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour. S. M. le Roi Se rendit avec Leurs Altesses Royales à la Salle des Fêtes où Les attendaient LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse héritière et le Prince Charles.

Devant le Palais grand-ducal, une foule compacte réclamait sans cesse l'illustre Hôte. Lorsque S. M. le Roi parut au balcon, accompagné de Leurs Altesses Royales, la population L'acclama avec enthousiasme et les cris de « Vive le Roi » et « Vive la Belgique » fusèrent vers le balcon. Très détendu et souriant, le Souverain belge salua la foule et répondit aux acclamations toujours renouvelées par des gestes de la main.

La cérémonie devant le Monument aux Morts

Vers 11.55 heures, S. M. le Roi quitta le Palais grand-ducal pour Se rendre au Monument aux Morts, Place de la Constitution. Le cortège traversa la Rue du Marché-aux-Herbes, la Grand-Rue, le Boulevard Royal et le Boulevard Roosevelt.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, accompagnait S. M. le Roi ainsi que M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles et l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg ainsi que les Membres de la Suite de Sa Majesté.

Devant le Monument aux Morts, S. M. le Roi fut reçu par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, et le Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Colonel Guillaume Albrecht.

Un détachement de la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique rendait les honneurs. En face du détachement militaire étaient alignés les représentants des Anciens Combattants luxembourgeois des deux guerres avec leurs drapeaux.

S. M. le Roi S'avança vers le Monument aux Morts, au pied duquel Il déposa une superbe couronne de fleurs, pendant que la Musique de la Garde grand-ducale jouait la « Sonnerie aux Morts », suivie des deux hymnes nationaux. S. M. le Roi Se recueillit longuement devant la dalle sacrée, tandis que la foule suivait cette émouvante cérémonie dans un complet silence.

Ensuite, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, présenta les Présidents et les Membres des Comités des différentes associations d'Anciens Combattants.

A 12.45 heures eut lieu un déjeuner au Palais grand-ducal, auquel assistèrent S. M. le Roi, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse,

Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, Monseigneur le Prince Charles ainsi que les Suites belges et luxembourgeoises.

Le menu du déjeuner intime était le suivant: Truite Saumonée à l'Amiral, Suprême de Poularde à la Périgourdine, Laitues St.-Germain, Fraises Romanov, Desserts.

A la même heure, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, offrit un déjeuner à l'Hôtel du Gouvernement en l'honneur de M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique. A ce déjeuner assistèrent encore l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, les Membres de l'Ambassade de Belgique, le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président du Conseil d'Etat, l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, le Chef de Cabinet de M. le Ministre Wigny et quelques hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères.

La Réception à l'Hôtel de Ville

A 16 heures eut lieu la réception par la Ville de Luxembourg. A Leur arrivée devant l'Hôtel de Ville, où une foule compacte était massée, S. M. le Roi et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent salués par le Bourgmestre ff. M. Lucien Kœnig et les Echevins de la Ville de Luxembourg, MM. Marcel Fischbach, Georges Reuter, Georges Margue et Roger Wolter. Après que l'Harmonie Municipale de Luxembourg-Ville, alignée sur la Place Guillaume, eut joué la « Brabançonne », le Souverain belge, Leurs Altesses Royales et Leurs Suites furent conduits à la Salle des séances du Conseil communal. A l'intérieur de l'Hôtel de Ville, un chœur d'enfants, « Les Enfants de l'Usine », présenta un chant de bienvenue.

M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville, prononça ensuite l'allocution suivante:

« Sire,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Journée glorieuse et mémorable à jamais pour la Ville de Luxembourg que celle d'aujourd'hui.

Après avoir eu l'insigne privilège d'acclamer en 1914 et 1930 le Roi Chevalier et la Reine de la Charité, voilà qu'elle a maintenant la joie et l'honneur de recevoir en visite officielle l'Auguste Souverain de notre amie, la noble et vaillante Belgique, Sa Majesté le Roi Baudouin.

Ces visites répétées — trois dans un court laps de temps — ne sont-elles pas le témoignage le plus éclatant de la profonde sympathie qui unit nos deux Maisons Souveraines et de la sincère amitié qui lie nos deux peuples?

Nos cœurs battent plus vite aujourd'hui, Sire, et unanimes et enthousiastes montent vers Vous les hommages de la population luxembourgeoise.

Je suis tout heureux de Vous les présenter, de Vous accueillir en remplacement de M. le Bourgmestre Emile Hamilius non encore remis de maladie, dans cette enceinte historique, et d'être auprès de Vous, au nom de mes collègues du Conseil Municipal, l'interprète des sentiments qui animent notre capitale envers Votre Auguste Personne et envers Votre pays.

La présence à cette cérémonie de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, nos Souverains bien-aimés, ne peut que confirmer l'intensité de notre amitié et lui donner une vigueur nouvelle; qu'il me soit permis de Leur présenter mes hommages respectueux et Leur renouveler à cette occasion l'assurance de notre indéfectible attachement.

Sire,

Rien de ce qui concerne la Belgique ne peut nous laisser indifférents, nous Luxembourgeois. Cette amitié a sa source dans nos destinées historiques communes, dans nos affinités et dans nos aspirations communes.

Appartenant à cette même fière race, dont Jules César déjà a dit: "... fortissimi autem sunt Belgae", Belges et Luxembourgeois, depuis les temps les plus reculés, accomplissaient, étroitement unis, les mêmes hauts faits et gestes.

Ensemble ils défendirent leur patrie contre le conquérant romain et l'envahisseur barbare.

Ensemble avec Godefroi de Bouillon, nos comtes, barons et seigneurs partirent en croisade combattre en Terre-Sainte.

Des centaines d'années durant, ensemble ils subirent sous des dominations étrangères les mêmes destinées et les mêmes épreuves.

Et plus tard, au siècle dernier, nombre des meilleurs d'entre nous n'ont-ils pas travaillé, peiné, souffert et maints d'entre eux n'ont-ils pas donné leur vie pour la Belgique et son œuvre civilisatrice gigantesque au Congo Belge?

Puis en 1914-1918, côte à côte, soldats belges et volontaires luxembourgeois, sous la Haute Conduite de leur preu de légende, le Roi Albert I^{er}, ont porté en commun le sacrifice de leur sang et de leur vie. Et récemment durant la dernière tourmente, ceux de la glorieuse Brigade Piron, fraternellement unis à leurs amis belges, ont lutté pour la cause de la justice, de l'humanité, de la civilisation.

Tant d'épreuves subies ensemble, tant d'aspirations communes, de souvenirs inoubliables, ne pouvaient manquer d'agir sur la nature et la profondeur de nos sentiments; ils ont préparé la fraternelle collaboration qui existe entre nous, de sorte que, constituant une communauté économique harmonieuse et équilibrée, nous vivons

aujourd'hui dans un même idéal de justice et de liberté.

Depuis plusieurs années, des liens de parenté, qui unissent nos Maisons Souveraines, n'ont fait qu'accentuer nos sentiments et ont ajouté un nouveau chaînon solide à cette amitié — celui de notre âme.

Dès le premier abord, les Luxembourgeois, témoins de la simplicité, la bonté, la magnanimité de la gracieuse Princesse Royale Joséphine-Charlotte, L'avaient adoptée et Lui avaient donné une place de prédilection dans leurs cœurs. Et tout naturellement ils ne s'en sont que plus fortement attachés à la Famille Royale de Belgique, et L'ont associée à la même et grande affection respectueuse qu'ils portent à leur chère Grande-Duchesse et à la Famille Grand-Ducale.

Sire,

Nous nous trouvons aujourd'hui rapprochés par un même sentiment de foi inébranlable dans toutes les valeurs morales et spirituelles de nos deux pays, qui sont la base de notre existence, et dont nos deux dynasties sont les plus sûrs garants et les plus pures incarnations, rapprochés également par un même sentiment d'affection que nous ressentons pour nos Maisons Souveraines.

La conscience élevée, le cœur intrépide, les forces morales et intellectuelles de nos deux nations, dont Vous, Sire, Qui dirigez avec tant de dignité et de dévouement les destinées de Votre noble pays, et notre vénérée Grande-Duchesse sont les gardiens vigilants et dévoués, justifient nos espoirs dans un rayonnant avenir.

Inaltérablement attaché au serment de fidélité que Vous avez juré à Votre pays, Vous continuerez à le conduire dans les voies lumineuses de la gloire, du progrès, de la justice.»

M. le Bourgmestre ff. présenta ensuite à l'illustre Visiteur le cadeau de la Ville de Luxembourg consistant en une cassette contenant les plans et des photographies montrant l'évolution historique de la Ville de Luxembourg.

Après que S. M. le Roi et Leurs Altesses Royales S'étaient inscrits au Livre d'Or de la Ville, le Bourgmestre ff. présenta les membres du Conseil communal. Ensuite eut lieu la visite de l'exposition «Luxembourg, Ville et Forteresse, vue par les peintres». Cette exposition évoquait par des tableaux les divers aspects de la Ville de Luxembourg et de son évolution historique. Les documents, parmi lesquels se trouvaient des dessins et peintures de Gœthe, Turner, van der Meulen, J.-B. Fresez, Liez, Marc, Brandebourg, etc., furent présentés à S. M. le Roi et à Leurs Altesses Royales par MM. Paul Weber, Georges Schmitt et Léon Zettinger.

Lorsque l'illustre Hôte quitta l'Hôtel de Ville pour prendre place dans la voiture de la Cour, la population manifesta une fois de plus son enthousiasme et acclama chaleureusement le Souverain belge.

A 19 heures, une réception du Corps Diplomatique eut lieu au Palais grand-ducal dans le Salon des Rois, au cours de laquelle S. Exc. Révérendissime Monseigneur Ephrem Forni, Nonce Apostolique, et les Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg furent présentés.

Le Dîner de Gala

Après l'audience du Corps diplomatique eut lieu un Dîner de Gala dans la Salle du Parlement, auquel assistèrent S. M. le Roi et les Membres de Sa Suite, la Famille grand-ducale, le Nonce Apostolique et les Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg, les deux Vice-Présidents de la Haute Autorité et le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Président et le Président honoraire de la Chambre des Députés luxembourgeoise, le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président du Conseil d'Etat, les Vice-Présidents de la Chambre des Députés, le Président de la Cour Supérieure de Justice, l'Ambassadeur et les anciens Ambassadeurs du Luxembourg à Bruxelles, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que les Membres des Suites de Leurs Altesses Royales.

Le menu du Dîner de Gala était le suivant: Langouste Amphytrion, Consommé de Volaille Victoria, Mousseline de Caneton au Chambertin, Asperges à la Villeroy, Suprême de Foie Gras, Coupole Glacée Royale, Fruits-Desserts. — Vins: Rœderer Cristal Brut 1952, Remerschen Reith Gewürztraminer 1958, Château Haut-Brion 1945, Romanée-Conti La Tache 1936, Château d'Yquem 1940.

Au cours du Dîner, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse prononça l'allocution suivante:

« Sire,

Laissez-moi Vous dire toute la joie que nous éprouvons, le Prince et moi, à pouvoir Vous accueillir dans notre pays à l'occasion de cette visite que, répondant à notre invitation, Votre Majesté a bien voulu faire au Grand-Duché.

Le peuple luxembourgeois salue en Votre Majesté le Souverain vénéré et respecté d'une nation amie, étroitement unie à notre pays, non seulement par une solidarité d'intérêts matériels, mais encore par une affinité de mœurs et de traditions et par une communauté de souvenirs et d'aspirations qui ont créé entre nos deux pays cette parenté de cœur que notre fille bien-aimée Joséphine-Charlotte symbolise si heureusement aux côtés de son époux.

Aussi l'heureuse nouvelle des fiançailles principales qui sont venues réjouir la Maison Royale de Belgique, a-t-elle trouvé un écho des plus sympathiques au cœur de nos compatriotes.

Dans l'accueil chaleureux qu'il a fait à Votre Majesté, le peuple luxembourgeois a acclamé en

même temps le successeur des Rois qui ont fait la grandeur et la prospérité de la Belgique et le digne représentant d'une dynastie glorieuse, dévouée à la cause de la liberté de son peuple.

Depuis que nos deux pays ont associé leurs destins par le traité d'union économique dont la vitalité se révèle par une durée déjà plus que trentenaire, ils ont suivi ensemble la route du progrès.

La clairvoyance et la sagesse de nos gouvernements sont parvenues à résoudre, dans un esprit d'équité, les problèmes qui inévitablement devaient surgir en cours de route.

J'ai la certitude que cette même bonne volonté présidera également à la solution d'autres problèmes que l'évolution constante de la vie économique pourrait poser dans nos relations mutuelles.

Malgré les charges écrasantes que la guerre avait léguées à nos deux pays, la Belgique et le Luxembourg, à force de travail et de persévérance, sont rapidement revenus à une vie normale.

Ils ont développé leur production nationale et reconstruit leur prospérité, au point d'améliorer le niveau de vie et d'assurer la continuité de leur politique de sécurité sociale au profit des travailleurs et des victimes du travail.

Les relations, présentées dans le cadre grandiose de l'Exposition universelle de Bruxelles, ont fourni la démonstration magnifiquement instructive des énergies et des virtualités qui caractérisent le génie national de la Belgique.

Notre intégration dans la communauté occidentale, loin de faire perdre à la si fructueuse coopération de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg sa raison d'être, révélera sans doute, avec plus de netteté encore, la nécessité impérieuse d'une politique de solidarité entre les petites nations pour leur faire conquérir la place honorable qui leur revient dans la compétition plus sévère du marché élargi.

Le mouvement irrésistible qui porte les nations européennes vers une coopération et une union de plus en plus étroites, est commandé par la nécessité vitale d'assurer la protection efficace de la paix et de la civilisation chrétienne.

Nous ne pouvons abandonner l'espoir que les tractations menées en ce moment par les puissances responsables de la paix mondiale réussiront à empêcher que des nuages menaçants se forment à l'horizon politique.

Et nous formons des vœux pour que la Divine Providence veuille épargner à l'humanité de nouvelles épreuves.

Je souhaite de tout mon cœur que la Belgique, sous la sage conduite de Votre Majesté, puisse poursuivre son évolution pacifique vers une prospérité toujours grandissante, pour le plus grand bien de tous ses enfants.

Je bois à la santé et au bonheur de Votre Majesté, de la Maison Royale de Belgique et de la Nation belge. »

Après l'exécution de la « Brabançonne », S. M. le Roi des Belges répondit par une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Madame,

Votre Altesse Royale a bien voulu m'exprimer, en des termes qui m'ont profondément touché, la joie qu'Elle ressent de la visite d'un voisin et d'un ami.

Je suis heureux de Lui dire combien je partage Sa joie. L'accueil si affectueux de Votre Altesse Royale, dont le prix se double pour moi de l'accueil de Son peuple, m'a vivement ému et c'est de tout cœur que je L'en remercie.

Si, comme le disait très justement Votre Altesse Royale, le Luxembourg et la Belgique ont les mêmes intérêts matériels, ce qui les caractérise surtout est l'affinité des mœurs et des traditions, la communauté des souvenirs et des aspirations.

Dès le plus lointain passé, nos peuples ont lutté ensemble pour le maintien de leur indépendance et de leurs libertés.

Notre solidarité ne s'est pas manifestée seulement sur les champs de bataille; elle est apparue aussi dans les œuvres de paix et de culture. Le Luxembourg a pris au moyen âge une place brillante dans le développement de ce grand foyer de diffusion scientifique qu'est l'Université de Louvain, par la création des célèbres collèges d'Arras et de Luxembourg; il a contribué plus tard à la civilisation du continent africain, en envoyant au Congo un grand nombre de ses enfants, qui ont figuré avec honneur parmi les collaborateurs de Léopold II.

A cet égard, il m'est agréable de souligner que vos compatriotes remplissent encore des fonctions importantes dans l'Administration du Congo, au même titre et avec les mêmes droits que les Belges. Aujourd'hui, le Luxembourg occupe une place en vue dans toutes les organisations internationales, qui visent à donner au monde la paix et la prospérité. Dois-je ajouter que nous avons été particulièrement sensibles à la participation remarquable prise par le Grand-Duché à l'Exposition de Bruxelles.

Je me réjouis de tous les liens qui ont uni et unissent nos deux peuples et je me félicite de l'alliance entre nos deux Maisons qui les a confirmés et resserrés.

Sur le terrain économique, un traité, depuis trente ans, contribue efficacement à la prospérité des deux nations. L'esprit de compréhension et de bonne volonté réciproques qui n'a cessé de régner entre nous, me donne la certitude que nous résoudrons, dans un esprit d'équité, les problèmes nouveaux que posent l'extension de nos relations avec les Pays-Bas et l'entrée de nos pays dans le Marché commun.

Les perspectives favorables qui s'offrent ainsi à nous sont cependant subordonnées au respect des valeurs morales.

Dieu veuille que les Puissances responsables de la sécurité mondiale, qui discutent actuellement de graves problèmes, s'inspirent à la fois de l'ardent désir de paix des peuples, ainsi que de leur volonté de conserver, avec leur personnalité, les bienfaits de la civilisation chrétienne.

Les petites nations, qui ne poursuivent aucune hégémonie, ont le devoir de faire connaître ces aspirations profondes à ceux qui règlent en ce moment les destinées de l'humanité.

Je souhaite ardemment que le Luxembourg continue à connaître, sous la sage conduite de Votre Altesse Royale, le bonheur et la prospérité.

Je lève mon verre à la santé de Votre Altesse Royale, de S. A. R. le Prince de Luxembourg et de la Maison Grand-Ducale de Luxembourg.»

L'allocution de S. M. le Roi fut suivie de l'hymne national luxembourgeois.

A 21.45 heures eut lieu une réception de personnalités luxembourgeoises et étrangères au Palais grand-ducal, tandis que dans la ville en fête la population célébrait joyeusement la première journée de la visite royale à Luxembourg. Trois concerts eurent lieu notamment à la Place d'Armes.

La Journée du 17 juin La Visite à Esch-sur-Alzette

A 9.40 heures, le cortège officiel quitta le Palais grand-ducal en direction d'Esch-sur-Alzette.

A Esch-sur-Alzette, le Roi et Leurs Altesses Royales furent salués à Leur arrivée devant l'Hôtel de Ville par M. Antoine Krier, Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, entouré des Echevins de la Ville, MM. Jean Kinsch et Jules Schreiner. La population de la métropole du fer, dont une partie s'était réunie sur la Place de l'Hôtel de Ville, réserva un accueil chaleureux au Souverain belge.

Après l'exécution de la « Brabançonne » par l'Harmonie Municipale de la Ville, le Roi et Leurs Altesses Royales, accompagnés des Ministres des Affaires Etrangères de Belgique et de Luxembourg ainsi que de Leurs Suites Se rendirent à la salle des séances du Conseil communal où eut lieu une réception en présence des autorités locales et des représentants de l'Administration communale et du monde industriel.

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. le Bourgmestre Antoine Krier :

« Sire,

Altesses Royales,

Excellences,

Messieurs,

C'est pour la Métropole de la région minière et industrielle un grand honneur de pouvoir ac-

cueillir, dans son Hôtel de Ville, Sa Majesté le Roi Baudouin, dont la visite illustre de façon solennelle l'amitié profonde qui nous unit à la Belgique.

La présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg souligne cette signification et je tiens à Les remercier très sincèrement de Leur visite, dans laquelle la population eschoise voit une marque d'estime et d'intérêt.

Le Conseil communal est particulièrement heureux de saluer la présence d'un grand nombre de personnalités éminentes qui accompagnent ses hôtes royaux et de souhaiter à tous une bienvenue chaleureuse à Esch-sur-Alzette.

Sire, après Votre voyage dans le Nouveau Monde et ses villes gigantesques, Vous revenez au Vieux Continent rendre visite à un pays dont les proportions, par comparaison, sont modestes. Pourtant, ce petit pays représente dans la nouvelle organisation économique de l'Europe un potentiel industriel d'une importance non négligeable. Et c'est précisément à Esch-sur-Alzette qu'eut lieu, en 1953, la première coulée d'acier européen.

Je tiens à faire remarquer que la Métropole luxembourgeoise de l'industrie et du travail, berceau de la prospérité nationale, a pleinement conscience de la mission que le sort lui a confiée. Depuis fort longtemps elle s'est intégrée au mouvement irrésistible qui pousse les nations européennes à s'unir pour le bien-être et la paix des peuples.

L'Europe, d'ailleurs, est présente à Esch-sur-Alzette à travers les éléments d'une population cosmopolite, dans laquelle des ressortissants belges tiennent une place bien déterminée. Sur le plan national, l'union économique et sentimentale entre nos deux pays a trouvé son expression sublime dans des mariages princiers. Sur celui, plus restreint, de notre ville, des hommes et des femmes belges se trouvent depuis longue date unis à la population indigène dans la lutte pour le pain quotidien. Et ces liens naturels, nés des besoins communs, ont cimenté, par la base, la solidarité entre Belges et Luxembourgeois. Cela explique la part profonde que les Eschois ont prise au sort de leurs camarades belges, lorsqu'en 1956 la catastrophe de Marcinelle tournait en tragédie européenne. Ils savaient alors apprécier le geste plein d'humanité du jeune roi des Belges qui, un des premiers, arriva sur les lieux du sinistre, témoignant de sa solidarité avec son peuple éprouvé.

Insister sur les liens multiples qui attachent Esch-sur-Alzette à la Belgique serait enfoncer une porte ouverte. Les grandes cérémonies de jumelage qui ont notamment uni notre ville à Boom, Saint-Gilles et Liège, ont toujours mis l'accent sur les jours de gloire comme de douleur que nous avons eu à partager dans le passé, mais ont aussi et surtout souligné le programme commun à réaliser dans la nouvelle Europe.

Nous aimons ici, à Esch-sur-Alzette, nous sentir comme des citoyens européens. Mais celui qui veut être citoyen européen ne doit-il pas commencer par être un bon citoyen dans sa communauté locale et nationale?

On vous montrera tantôt nos usines sidérurgiques, dont la force économique vaut au Luxembourg une place de choix parmi les producteurs mondiaux d'acier. En ma fonction de bourgmestre de cette ville, j'aurai le privilège de vous faire voir à quelles fins ont été utilisés les fruits du dur labeur de nos classes ouvrières. Vous verrez une ville qui a voué une grande partie de ses efforts aux réalisations utilitaires dans le secteur social ou tout simplement humain. Nos classes laborieuses sont fières d'avoir eu une part prépondérante dans ce travail remarquablement accompli.

Sire, j'espère que Votre visite à notre ville Vous laissera une impression favorable et que devant les belles et grandes choses qu'il Vous est donné de voir ailleurs, elle ne s'effacera pas entièrement de Votre mémoire.

Au nom du Conseil communal et en celui de la population que nous représentons, je remercie nos hôtes augustes d'avoir bien voulu venir à Esch-sur-Alzette et je me permets de qualifier cette visite d'élément constructif dans le rapprochement de nos peuples, renforçant notre certitude d'appartenir, comme Belges et comme Luxembourgeois, à une même grande famille européenne.»

M. le Bourgmestre Krier offrit ensuite au Souverain belge comme souvenir de Son passage à Esch-sur-Alzette le Livre commémorant le Cinquantenaire de la Ville.

Après que S. M. le Roi et Leurs Altesses Royales S'étaient inscrits au Livre d'Or de la Ville, M. le Bourgmestre présenta à Sa Majesté les membres du Conseil communal. Le Roi et Leurs Altesses Royales parurent ensuite au balcon de l'Hôtel de Ville et la population eschoise Les acclamait avec beaucoup d'enthousiasme.

S. M. le Roi, Leurs Altesses Royales et Leurs Suites quittèrent l'Hôtel de Ville sous les vivats de la foule pour visiter la Capitale de l'Industrie et du Travail sous la conduite de M. le Bourgmestre Antoine Krier. Le cortège officiel emprunta le trajet suivant: Route de Luxembourg, Rue Aloyse Meyer, Rue Le Gallais, Boulevard Hubert Clément, Rue de l'Aérodrome, Rue du Cinquantenaire, Avenue de la Paix, Rue Jean-Pierre Michels, Rue Joseph Wester, Place de l'Etoile, Rue Claire-Chêne, Place des Franciscains, Rue des Franciscains, Rue Claire-Chêne, Rue Bessemer.

Sur ce parcours, l'Hôte Royal eut l'occasion de voir entre autres les différents types d'habitations des ouvriers et des employés de la Commune et de l'industrie sidérurgique, notamment les agglomérations de la Cité Aloyse Meyer, la Cité de la C.E.C.A., la Cité Eugène Reichling, la Cité Dr Nicolas Schæftgen, les Cités de Lal-

lange, la Cité du Cinquantenaire et la Cité de l'Artisanat construites au cours des dernières années par la Ville d'Esch-sur-Alzette, la Société ARBED, la Haute Autorité de la C. E. C. A. et un groupe d'architectes, d'entrepreneurs et de maîtres-artisans de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Vers 10.30 heures, le cortège arriva à l'usine d'ARBED-Belval. A son passage à la hauteur de l'atelier central, les sirènes de l'usine le saluèrent. Le Roi et Leurs Altesses Royales mirent pied à terre près des hauts fourneaux, où M. Charles Schneider, premier Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ARBED, en remplacement du Président M. Félix Chomé qui était empêché d'assister pour cause de maladie, présenta les Vice-Présidents, les Membres du Comité de Gérance, les Directeurs généraux de l'ARBED, les Directeurs d'usine et les Présidents de la délégation centrale des employés et des ouvriers de l'ARBED.

Voici le texte de l'allocution de bienvenue prononcée par M. Charles Schneider :

« Sire,
Altesses Royales,

Qu'il me soit permis d'exprimer à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales les très respectueux remerciements de la sidérurgie luxembourgeoise dans son ensemble, et plus particulièrement du Conseil d'Administration de l'ARBED, de sa Direction générale et de tout son personnel : cadres, employés et ouvriers, pour l'insigne honneur qu'Elles veulent bien leur faire en visitant l'usine de Belval.

La société ARBED ou Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, dont la création remonte à octobre 1911, a groupé, comme son nom l'indique, diverses sociétés plus anciennes. Elle s'est caractérisée, dès le début, par la répartition internationale de son capital, qui se trouve aujourd'hui dans sa presque totalité en mains belges, françaises et luxembourgeoises et qui se reflète dans la composition de son Conseil d'Administration. L'ARBED peut être considérée à cet égard comme ayant joué un rôle de précurseur dans la collaboration européenne dont la réalisation a pris, depuis, un si magnifique essor.

Aussi n'est-ce sans doute pas au simple hasard que l'ARBED a dû le choix de son usine de Belval, dans laquelle nous nous trouvons, pour la célébration en avril 1953, par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de la cérémonie de la première coulée de fonte européenne.

Je me permets de proposer à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales de commencer notre visite par le haut fourneau européen où nous assisterons également à une coulée de fonte, de continuer par la centrale électrique et des soufflantes, pour nous rendre ensuite aux deux trains à feuillards qui valent d'être vus, étant parmi les plus modernes et les plus mécanisés à ce moment. »

Les Visiteurs Royaux et Leurs Suites assistèrent ensuite à la percée du haut fourneau N° 1 et à une coulée de fonte. Après avoir traversé la centrale électrique et la halle des soufflantes, les Hôtes passèrent près de l'aciérie pour gagner les nouveaux trains de laminoirs automatiques.

Après la visite de l'usine d'ARBED-Belval, le cortège se rendit au Pavillon Belvédère, en traversant les artères principales de la Ville d'Esch-sur-Alzette sous les acclamations chaleureuses de la population qui s'était massée le long du parcours emprunté par le cortège royal.

Au pavillon Belvédère, un vin d'honneur fut offert par la Municipalité d'Esch-sur-Alzette et la Société ARBED. De ce Pavillon, construit au-delà de l'enceinte du Parc municipal, sur la hauteur du « Galgenberg », dominant le panorama de la Ville et des usines d'Esch, de Schifflange, de Belval et du proche bassin lorrain, S. M. le Roi eut une vue d'ensemble sur la région industrielle du Bassin Minier.

La Visite à Mondorf et à Wellenstein

Vers midi, le cortège quitta Esch-sur-Alzette pour Mondorf-les-Bains en passant par Kayl, Dudelange, Bettembourg, Hellange, Frisange, Aspelt et Altwies. Dans toutes les localités traversées par le cortège royal, les autorités locales, la population, les écoliers et les fanfares formaient une haie d'honneur et le Roi Baudouin fut vivement acclamé à Son passage. Ajoutons ici que le cortège s'arrêta un instant à Dudelange où le Roi et Leurs Altesses Royales furent salués par M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal ainsi que des autorités locales.

A Leur arrivée à Mondorf-les-Bains, S. M. le Roi et Leurs Altesses Royales furent salués à l'entrée du parc par les édiles de Mondorf auxquels s'étaient joints le Commissaire de district, M. Victor Kessler, et l'Administrateur de Mondorf-Etat, M. le Dr René Koltz.

Le Bourgmestre, M. Jean Linster, entouré des Echevins MM. Louis Diederich et Michel Klopp, prononça quelques paroles de bienvenue à l'adresse des Hôtes Royaux. Voici le texte de son allocution :

« Sire,
Altesses Royales,

Au nom du Conseil communal et de la population de Mondorf-les-Bains, j'ai l'insigne honneur de souhaiter à Votre Majesté et à Vos Altesses Royales la plus respectueuse bienvenue.

Nous sommes fiers que Votre Majesté et Vos Altesses Royales aient daigné nous rendre visite et nous Vous en sommes profondément reconnaissants.

Sire,

Les liens étroits qui nous unissent à la Belgique, liens entretenus par la plus cordiale et

la plus sincère des amitiés se sont encore resserrés depuis que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière est parmi nous et qu'Elle a su, par Son charme et Sa grâce, gagner les cœurs des Luxembourgeois.

Puis-je prier Votre Majesté de bien vouloir considérer cet accueil au milieu des fleurs comme le reflet des vifs sentiments de sympathie qui nous animent envers Elle et la Belgique, et puisse Votre visite contribuer à rendre encore plus intimes les relations et les liens d'amitié entre nos deux pays.»

La population de Mondorf ainsi que les nombreux touristes étrangers avaient envahi l'entrée du parc de Mondorf-Etat pour assister à l'arrivée du Souverain belge. Comme partout, S. M. le Roi fut également ici l'objet de vives acclamations.

A 13 heures, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, offrit au nom du Gouvernement un déjeuner en l'honneur de S. M. le Roi et de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg au Casino de l'Etablissement Thermal de Mondorf-les-Bains. A ce déjeuner prirent part les Suites de Sa Majesté et de Leurs Altesses Royales ainsi que le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, plusieurs autres personnalités et les autorités de Mondorf-les-Bains.

Le menu était le suivant: Melon glacé au Porto, Délices de soles au Chablis, Suprême de Pintadeau, Pommes gaufrettes, Primeurs au Naturel, Pêche Melba. — Vins: Pinot gris 1958 (Vignes de l'Etat), Château Latour 1945, Ruinart Père et Fils Brut 1952.

A l'issue du déjeuner, le cortège officiel quitta Mondorf-les-Bains pour Wellenstein, en passant par Burmerange, Remerschen, Wintrange, Schwebsange et Bech-Kleinmacher.

S. M. le Roi et Leurs Altesses Royales furent salués à Leur arrivée devant la Cave Coopérative de Wellenstein par M. Albert Ruppert, Bourgmestre de la Commune de Wellenstein, entouré des Echevins MM. Adolphe Klincker et Henri Hirtt, en présence de M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, ancien Ministre de la Viticulture, de M. Emile Schaus, Ministre de la Viticulture, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de MM. les Députés de la Moselle, des Présidents des cinq autres Caves Coopératives de la Moselle, des Représentants des organisations viticoles et de MM. Joseph Gloden, Président, Jean Eich, Directeur, et Erny Putz, des Caves Coopératives des Vignerons de Wellenstein.

Après les présentations, M. Pierre Ludwig, Président du Groupement des Caves Coopératives, prononça une allocution de bienvenue:

« Sire,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Parmi les paysages variés de notre petit pays, la vallée de la Moselle occupe une place de choix.

Une rivière qui coule, silencieuse, entre les pentes couvertes de ceps, des lointains mauves, des villages blottis au bord de l'eau, voilà la région où nous sommes fiers, Sire, de Vous recevoir aujourd'hui et de Vous faire l'accueil le plus chaleureux.

Madame,
Monseigneur,

Vous nous amenez un hôte illustre. L'Amérique vient de l'applaudir et à Son retour Bruxelles Lui a fait une réception triomphale.

Altesses Royales,

Votre bienveillance à l'égard de la Moselle nous réjouit et nous Vous en exprimons notre profonde gratitude.

Sire,

Permettez-moi de Vous dire en quelques mots l'importance économique de la région mosellane, la seule productrice de vins sur le territoire de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et de Benelux.

Aménagée par le labeur incessant d'innombrables générations de vigneron, cette vallée produit toute une gamme de vins mûris en majeure partie dans les six Caves Coopératives qui englobent les trois quarts de la production.

Une notable quantité de ces vins est exportée vers la Belgique.

Dans un monde qui se transforme, un dur effort d'adaptation est demandé à notre région viticole.

Tous contribuent, depuis le vigneron qui taille, sarcle et traite jusqu'aux experts qui, dans les profondeurs des voûtes de nos Caves Coopératives, soignent nos vins générateurs de santé et de gaieté.

Sire,

Que Vous ayez daigné visiter cette région constitue pour la population mosellane un insigne honneur et un très précieux témoignage de sympathie.»

Les Hôtes Royaux visitèrent ensuite longuement la Cave Coopérative et dégustèrent quelques crus. Après une réception dans la salle des fêtes, le Roi et Leurs Altesses Royales S'inscrivirent au Livre d'Or, puis Ils quittèrent la Cave Coopérative sous les acclamations de la population de Bech-Kleinmacher et de Wellenstein, qui avait envahi les abords de la Cave, et aux accents de la « Brabançonne » que chantèrent les chanteurs de la « Ronde Joyeuse ». Le cortège quitta Wellenstein pour Luxembourg en em-

pruntant l'itinéraire suivant: Bech-Kleinmacher, Remich, Stadtbredimus, Ehnen, Lenningen, Canach, Cêtrange, Sandweiler, Fetschenhof, Clausen, Luxembourg. Toutes les localités que traversa le cortège officiel étaient pavoisées et la population rassemblée sur le parcours ovationnait S. M. le Roi des Belges à Son passage.

Le Dîner à l'Ambassade de Belgique et le Feu d'artifice

A 20 heures, un dîner fut offert par S. M. le Roi des Belges à l'Ambassade de Belgique. A ce dîner prirent part LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et Monseigneur le Prince Charles, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour grand-ducale, le Comte Raymond de Marchant et d'Ansembourg, Chambellan e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Roger Wurth, Chambellan e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M^{me} Auguste Collart, Dame d'Honneur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le Capitaine Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Paul Schulté, Conseiller de Légation, attaché à la personne du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, S. Exc. M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, S. Exc. le Comte Gobert d'Aspremont-Lynden, Grand Maréchal de la Cour de Belgique, le Comte Gatien du Parc Locmaria, Maître des Cérémonies de la Cour, le Lieutenant-Général R. Dinjeart, Chef de la Maison Militaire du Roi, S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de S. M. le Roi des Belges à Luxembourg, le Colonel Thierry de la Kethulle de Ryhove, Commandant des Palais Royaux, le Major B. E. M. de Saint-Hubert, Officier d'ordonnance du Roi, S. Exc. Révérendissime Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique, S. Exc. le Comte Carl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, S. Exc. M. Nicolas Hommel, Ambassadeur de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse à Bruxelles, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Constant Schuurmans, Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, M. Raymond Blanpain, Président de l'Union Royale Belge, M. Pierre Anciaux de Faveaux, Conseiller à l'Ambassade de Belgique.

Le menu du dîner à l'Ambassade de Belgique était le suivant: Couronne de Crustacés Belvé-

dère, Real Turtle, Selle de brocart à la Finboisier, Pommes Marquise, Fonds d'Artichaut Lucullus, Le Glaçon Festival aux Fraises des Bois, Friandises. — Vins: Montrachet 1957 (Domaine du Marquis de Laguiche), Château Latour Pauillac 1945, Chambertin Clos de Bèze 1934, Champagne Dom Pérignon 1949.

Tandis que le dîner se déroulait à l'Ambassade de Belgique, la Musique de la Garde grand-ducale donnait un concert à la Place de la Constitution en présence d'une foule impressionnante. Différentes sociétés de musique et de chant de la Ville de Luxembourg donnaient à tour de rôle des concerts à la Place d'Armes.

A l'approche de l'heure où devait être tiré le feu d'artifice, la foule devenait de plus en plus dense aux abords de la Vallée de la Pétrusse.

Quittant l'Ambassade de Belgique, S. M. le Roi et Leurs Altesses Royales visitèrent en voiture les illuminations de la Ville, notamment celles de la Vallée de l'Alzette et de la Vallée de la Pétrusse.

Tandis que le cortège royal traversa la Vallée de l'Alzette, le feu d'artifice commença, tiré dans la Vallée de la Pétrusse ainsi que sur le Pont Adolphe. Rarement feu d'artifice était aussi réussi, grâce au ciel limpide où luisaient les étoiles et à l'atmosphère agréable de cette belle nuit d'été. Les cris d'admiration et les applaudissements de la foule massée sur le bastion Beck et autour de la Vallée de la Pétrusse se mêlèrent aux détonations des fusées que répercutaient en les amplifiant les parois rocheuses de la Vallée.

C'est de la terrasse de l'usine d'électricité qui domine la Vallée de la Pétrusse que le Roi et Leurs Altesses Royales assistèrent aux différents tableaux du feu d'artifice.

La Journée du 18 juin

Le programme de la dernière journée de la visite royale à Luxembourg prévoyait, à 10 heures, une visite à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le Roi, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg furent accueillis sur le parvis du siège de la C. E. C. A., le Palais Municipal à la Place d'Armes, par MM. les Président et Vice-Présidents de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et conduits à la grande salle où étaient réunies les personnalités invitées à la réception. Au passage des Hôtes Royaux dans le hall du Cercle, un chœur d'enfants de l'Ecole Européenne chanta dans les quatre langues de la Communauté la bienvenue aux Chefs d'Etat.

Après la présentation des Membres de la Haute Autorité et de leurs épouses aux Hôtes

Royaux, M. le Président Paul Finet prononça une allocution dont voici les termes :

« Sire,

La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est particulièrement sensible à l'honneur que lui fait Votre Majesté par Sa visite d'aujourd'hui.

Madame,
Monseigneur,

La Communauté remercie Vos Altesses Royales de l'honneur qu'Elles lui font, une fois de plus, en accompagnant Leur Auguste Visiteur à cette réception.

Sire,

Le fait que cette visite se situe au moment où Votre Majesté se rend dans les deux autres capitales du Benelux ne peut pas manquer de nous rappeler que Votre Majesté est le Chef d'un de ces trois Etats qui, entre eux, d'abord, avec leurs voisins, ensuite, n'ont pas cessé de promouvoir avec réalisme et persévérance la construction de l'Europe.

La résolution dont ils ont fait preuve dans cette entreprise, la ténacité avec laquelle ils ont surmonté l'un après l'autre les obstacles qui se présentaient à eux, trouvent aujourd'hui leur récompense dans le succès de l'intégration de ces trois pays.

Cette voie qu'ils avaient tracée, l'Europe, à son tour, l'a choisie, et Votre Majesté en voit aujourd'hui l'aboutissement dans cette Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui fête cette année son septième anniversaire.

La dynastie belge a toujours porté un intérêt très vif à ces industries du charbon et de l'acier, qui occupent une place tellement importante dans l'économie belge. Votre Majesté, Elle-même, a, à plusieurs reprises, marqué Son intérêt pour l'industrie du charbon, et en particulier pour les problèmes sociaux, dont l'importance est capitale dans une industrie qui emploie autant d'hommes dans des conditions de travail aussi difficiles, et dans laquelle, plus que dans toute autre, le travail et l'existence même des travailleurs sont fonction de la solidarité de tous, à tous les instants.

Cette solidarité agissante est d'ailleurs la condition du succès de toute entreprise humaine. La Communauté Européenne en est la meilleure illustration. Au cours des sept années qui viennent de s'écouler, les pays membres de cette Communauté n'ont pas cessé de témoigner de leur solidarité. Les circonstances, il est vrai, étaient à ce moment favorables. Nous avons cependant la conviction que les difficultés que connaît aujourd'hui une des industries de la Communauté, fourniront à nouveau la preuve que par-delà de leurs intérêts immédiats, en dépit de certains sursauts égoïstes, nos six pays sont avant tout les tenants d'un idéal commun de liberté et de progrès social, pour la réalisa-

tion duquel ils sont disposés, s'il le faut, à assumer des sacrifices, en vue du plus grand bien de l'ensemble de la Communauté.

Le voyage que Votre Majesté vient d'effectuer avec un succès si éclatant aux Etats-Unis d'Amérique, Lui a permis de mesurer, ainsi qu'Elle l'a souligné Elle-même, au cours d'un déjeuner à New-York, les bienfaits que représente un très grand marché pour les populations qui en font partie. C'est un marché à l'échelle de celui-là que représente la Communauté Européenne et c'est par l'établissement de ce grand marché que le standard de vie de nos populations pourra être porté à un niveau comparable à celui des peuples que Votre Majesté vient de visiter.

Dans la poursuite de cette tâche, nous savons que, sous l'égide de Votre Majesté, la Belgique continuera d'être à l'avant-garde de la Communauté.

Permettez-moi, Sire, d'être l'interprète de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier tout entière, en formulant les vœux les plus sincères pour la grandeur du Règne de Votre Majesté et pour la prospérité de Son peuple.»

M. Paul Finet présenta les autres invités d'honneur, puis le Souverain belge et Leurs Altesses Royales parurent au balcon du Palais Municipal.

Vers 11 heures eut lieu à l'Ambassade de Belgique une réception des ressortissants belges résidant au Grand-Duché. Cette réception se déroula dans le jardin de l'Ambassade où une tente avait été érigée à cet effet en forme de fer à cheval. Le Roi, très détendu et souriant, S'entretint avec tous les membres de la colonie belge à Luxembourg.

A 13 heures, S. M. le Roi était l'Hôte à déjeuner de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière au Château de Betzdorf. Les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique et du Luxembourg, l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, l'Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles et les Suites belges et luxembourgeoises étaient les hôtes de S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour qui offrit un déjeuner en leur honneur à Ehnen.

Après que les personnalités belges et luxembourgeoises et les Membres des Suites eurent rejoints S. M. le Roi à Betzdorf, le cortège rentra à Luxembourg en passant par Roodt-sur-Syr, Niederanven et Neudorf.

Le Départ de S. M. le Roi

Le départ du Roi des Belges et de Sa Suite était prévu pour 16.30 heures à la gare de Luxembourg. Dans le hall du Palais grand-ducal, S. M. le Roi fut salué à Son départ par S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, puis

les voitures encadrées de la grande escorte d'honneur de l'Armée, quittèrent le Palais pour se rendre à la gare en traversant la Grand-Rue, le Boulevard Royal, l'Avenue de la Liberté.

A Son passage, le Roi Baudouin fut une fois de plus ovationné par la foule qui était particulièrement dense aux abords de la gare. Lorsque l'Illustre Hôte du Luxembourg descendit de voiture, les vivats de la foule redoublèrent de vigueur et le Souverain belge Qui, au cours de Sa visite, avait gagné les cœurs de nos compatriotes, très souriant, salua une dernière fois la population.

Tandis que la Musique de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie d'Honneur », S.M. le Roi, Leurs Altesses Royales et les personnalités des Suites entrèrent au Pavillon princier où le Souverain belge fut salué par le Président de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg, le Chef d'Etat-Major de l'Armée, les Membres de l'Ambassade de Belgique, le Président du Conseil d'Administration des C.F.L. et le Directeur des Chemins de Fer Luxembourgeois.

S. M. le Roi et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse passèrent en revue la Garde grand-ducale avec drapeau qui était alignée sur le quai de la gare pour rendre les honneurs, tandis que retentit la « Marche des Grenadiers ». Au même moment, une salve d'honneur de 21 coups de canon fut tirée par une batterie d'artillerie.

S. M. le Roi prit alors congé de Leurs Altesses Royales, et après que la « Brabançonne » eut retenti une dernière fois, l'Illustre Hôte monta dans le train royal qui se mit en marche en direction de Bruxelles.

Echange de télégrammes

A Son arrivée à Bruxelles, S. M. le Roi des Belges a adressé le télégramme suivant à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse :

« En quittant le Grand-Duché J'emporte un ineffaçable souvenir de l'accueil si affectueux que Votre Altesse Royale et Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg M'ont réservé au cours de Ma visite. Je Les en remercie de tout cœur. A la population du Luxembourg qui a témoigné si chaleureusement son amitié fraternelle à l'égard du peuple belge, J'exprime ma profonde reconnaissance ainsi que celle de tous mes compatriotes. Dans la joie de voir nos deux pays unis dans des sentiments d'affection réciproque Je forme des vœux ardents pour le bonheur de la Famille Grand-Ducale et du Luxembourg.

Baudouin. »

A ce message, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a donné la réponse suivante :

« Le très aimable message de Votre Majesté M'a profondément touchée et ne charmera pas moins vivement le cœur du peuple luxembourgeois encore tout fier de Votre présence parmi nous.

Par-delà l'allégresse de ces jours trop rapides, la visite de Votre Majesté marque pour nous la consécration nouvelle d'une affection déjà longue entre nos deux familles et entre nos pays qu'unissent un commun désir de paix et de prospérité et une amicale et féconde collaboration dans tous les domaines.

Le Prince et Moi sommes particulièrement heureux de redire à Votre Majesté le plaisir sincère que Nous avons eu à Vous recevoir chez Nous et Nous Vous renouvelons l'assurance tant de Notre vive affection que de Nos souhaits fervents pour Votre bonheur personnel et celui de la Nation Belge.

Charlotte. »

La Conférence Internationale du Travail à Genève

Le 3 juin 1959 a eu lieu à Genève l'ouverture de la 43^e session de la Conférence Internationale du Travail. Cette session a revêtu une importance particulière en raison de sa coïncidence avec le 40^e anniversaire de l'Organisation Internationale du Travail.

C'est en effet à l'année 1919 que remonte la naissance de cette Organisation. Le 25 janvier 1919, la Conférence des Préliminaires de Paix nommait une Commission de 15 membres chargée d'étudier la législation internationale du Travail. Le 24 mars, cette Commission présenta à la Conférence des Préliminaires de Paix un rapport qui comportait un « projet de convention prévoyant la création d'un organisme per-

manent de législation internationale du travail ». Un protocole additionnel prévoyait la première session de la « Conférence du Travail » et en fixait l'ordre du jour.

Le 11 avril, la Conférence des Préliminaires de Paix adoptait ces propositions. En conformité de celles-ci, la Partie XIII du Traité de Paix, qui fut signée à Versailles le 29 juin, fut consacrée aux problèmes du travail et à l'établissement d'une institution permanente pour la réglementation internationale des dits problèmes.

La première session de la Conférence Internationale du Travail eut lieu à Washington le 29 octobre 1919. Le premier Directeur du Bureau International, M. Albert Thomas, fut élu

le 27 novembre 1919 au cours de la réunion du Conseil d'Administration. L'O.I.T., constituée à son origine par 29 pays, compte aujourd'hui 80 Etats membres.

La session du 3 juin 1959 à Genève réunissait 800 délégués des 80 Etats membres. Le Luxembourg y était représenté par une délégation statutairement complète de représentants du Gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, avait tenu à assister au débat général de la Conférence et prit part également, le 15 juin, aux cérémonies commémoratives du 40^e anniversaire de l'O.I.T.

Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Barbosa Carneiro, Président du Conseil d'administration du B. I. T.

La conférence élut ensuite à l'unanimité comme Président M. Erik Dreyer, Secrétaire permanent au Ministère des Affaires Sociales du Danemark. A la Vice-Présidence furent nommés M. Ferrer (Philippines) comme représentant des gouvernements, M. Parker (Etats-Unis) comme représentant des employeurs et M. Storti (Italie) comme représentant des travailleurs.

Conformément à la tradition, la Conférence fut ouverte par une discussion générale sur la base du rapport présenté par le Directeur Général, M. David A. Morse.

En tant qu'instance législative de l'Organisation elle fut amenée ensuite à adopter ou à préparer de nouvelles normes internationales de politique sociale concernant l'organisation des services de médecine du travail dans l'entreprise; les conditions de travail des pêcheurs; la protection des travailleurs contre les radiations; les problèmes des travailleurs non manuels, y compris le personnel technique, les cadres, etc.; la collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau de l'industrie et au niveau national.

Au cours du débat général, M. le Dr Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, prononça le discours que nous reproduisons ci-après:

« Davantage que toutes celles qui l'ont précédée, la présente session du Parlement mondial du travail est assurée dès ses débuts d'un retentissement immense: c'est qu'elle coïncide avec le quarantième anniversaire de la grande Organisation internationale dont la Conférence constitue l'assemblée générale et l'instance suprême.

Reconnaissant qu'une paix universelle ne peut être fondée que sur la justice sociale, les auteurs du Traité de Versailles et des traités connexes prirent l'initiative heureuse d'y inclure une partie spéciale de stipulations destinées à promouvoir une telle politique par l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le monde entier. Tandis que tous les traités de paix antérieurs s'étaient bornés à régler des

questions de frontières et d'indemnités de guerre, ceux de 1919 furent inspirés du noble souci de prévenir de nouveaux conflits par l'établissement d'un régime de coexistence pacifique et d'y faire sa juste part aux impératifs d'une politique internationale de progrès social.

Ces aspirations furent concrétisées par l'insertion, dans le traité, de la fameuse Partie XIII portant constitution de l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de la Société des Nations. Aucun traité du passé n'ayant compris de telles stipulations, celles-ci constituèrent une innovation d'importance historique et se sont révélées si bien conçues qu'elles ont gardé toute leur valeur fondamentale.

C'est ainsi que, loin d'être entraînée dans l'échec de la Société des Nations, l'Organisation internationale du Travail n'y a pas seulement survécu, mais n'a cessé, au contraire, de prendre un développement de plus en plus considérable, au point de se présenter aujourd'hui comme une institution de caractère vraiment mondial. Certes, depuis 1919, les difficultés n'ont pas manqué sur son chemin. D'autant plus grands sont les mérites de tous ceux qui, par des efforts dignes des plus hauts éloges, ont réussi à sauvegarder l'existence de l'Organisation et à en assurer l'expansion par une adaptation constante aux besoins nouveaux d'un monde en pleine évolution.

Grâce à ces efforts favorisés par la structure tripartite de l'Organisation, celle-ci a échappé au péril mortel dont elle était menacée par la dernière guerre mondiale; bien plus, elle est parvenue, sans attendre la fin de la guerre, à se rénover et à se consolider, lors de la Conférence tenue en 1944 à Philadelphie, par une déclaration précisant les buts et les objectifs de sa constitution fondamentale. Sur la base de cette nouvelle charte, elle a déployé depuis lors une action de plus en plus intensive qui, couronnée d'une longue série de succès pratiques, l'a portée depuis longtemps au premier rang des institutions spécialisées des Nations Unies.

Nous pouvons tous nous féliciter mutuellement de cette évolution qui a permis de servir de plus en plus efficacement les intérêts matériels et moraux des masses laborieuses de l'ensemble des pays représentés à notre Conférence. L'œuvre d'ores et déjà accomplie, dont l'importance intrinsèque permet d'ailleurs d'entrevoir la réalisation prochaine d'un nouveau programme d'action, ne comporte cependant pas que des félicitations plus ou moins platoniques; elle doit au contraire nous déterminer à manifester la reconnaissance que nous devons aux dirigeants de l'Organisation par la volonté de les seconder, dans l'accomplissement de leur haute tâche humanitaire et sociale, dans toute la mesure des possibilités de chacun de nous.

Nous savons que seuls de tels hommages de caractère actif sont de nature à être appréciés tant par le Directeur général et son adjoint que

par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail. Nous n'ignorons pas qu'il en est de même du personnel de l'Organisation, qui accomplit, la plupart du temps dans l'anonymat, un travail des plus utiles au service du grand idéal d'une politique de progrès social conforme aux véritables intérêts de toutes les communautés nationales.

En assurant le Directeur général, M. Morse, de notre sympathie active, nous avons cependant le devoir d'évoquer également avec émotion le souvenir de ses prédécesseurs: Albert Thomas, Harold Butler, John Winant et Edward Phelan. Et si, dans ces jours, nous pouvons fêter avec une satisfaction sans mélange le quarantième anniversaire de l'Organisation, nous le devons au fait que, depuis 1919, la direction de son administration centrale a été assurée par une lignée de personnalités exceptionnelles par leurs qualités de cœur et d'esprit.

Etant le plus petit des Etats fondateurs de l'Organisation, le Luxembourg a des raisons toutes particulières de coopérer avec elle de façon étroite. Il trouve dans cette coopération un avantage direct, en ce sens que les travaux de l'Organisation lui facilitent grandement l'orientation de sa propre politique dans tout le vaste domaine du droit du travail et de la sécurité sociale. D'un autre côté, il est conscient de son devoir, de ne pas faire figure de bénéficiaire unilatéral des activités de l'Organisation, mais de contribuer à en promouvoir l'épanouissement dans un esprit de solidarité internationale s'exerçant dans toute la mesure de ses moyens forcément modestes. Aussi entend-il, en premier lieu, rester associé à l'application généralisée des conventions et recommandations qui forment le monument imposant du Code international du travail.

En vertu des lois approbatives du 10 janvier 1958, le gouvernement luxembourgeois a ratifié seize conventions, dont les dispositions ont de ce fait été intégrées dans la législation nationale. Il cherchera à hâter l'approbation des huit autres conventions soumises aux délibérations des instances législatives et il procédera enfin, dans les meilleurs délais, à la mise au point de nouveaux projets approuvés concernant notamment les conventions adoptées par la Conférence lors de ses dernières sessions, sous réserve toutefois de celles qui visent les gens de mer. Les recommandations adoptées par la Conférence trouvent également toute l'attention du gouvernement luxembourgeois. Elles sont régulièrement transmises, à titre d'instruction, aux services compétents de l'administration sociale et plusieurs d'entre elles ont été mises à profit pour l'aménagement des réglementations nationales dans un sens progressiste, notamment lors de l'élaboration d'une loi nouvelle concernant la rééducation professionnelle et le réemploi des travailleurs handicapés.

De façon générale, le Luxembourg est conscient de son intérêt comme de son devoir de

rechercher la base de sa politique sociale dans les normes internationales établies par la Conférence. Rien ne sera changé à la tradition qui découle par la circonstance qu'à la suite des élections législatives du 1^{er} février dernier l'ancien gouvernement a été remplacé par une formation de structure politique différente. Par sa déclaration inaugurale, approuvée par la majorité du Parlement, le nouveau gouvernement s'est au contraire engagé non seulement à assurer la réalisation des projets sociaux dont son prédécesseur avait envisagé l'exécution prioritaire, mais il a pris encore l'engagement de faire aboutir dans les meilleurs délais une série d'autres réformes sociales de grande importance.

En ce qui concerne la modernisation du droit de travail, les principaux projets en cours visent la généralisation des conventions collectives, l'introduction d'un salaire hebdomadaire minimum garanti, l'institution de comités mixtes d'entreprise, la consécration légale du droit de grève et l'exercice de ce droit, l'introduction d'une législation d'ensemble sur la sécurité et l'hygiène du travail, ainsi que la réforme des services de l'emploi et du chômage.

En matière de sécurité sociale, les projets reconnus comme prioritaires prévoient des réformes substantielles aux différentes branches des assurances sociales traditionnelles, la coordination des régimes de pensions existants, l'institution de nouvelles caisses de pensions pour les professions libérales, les commerçants, les industriels et les agriculteurs, l'uniformisation du régime des allocations familiales en faveur des salariés comme des non-salariés et l'institution d'un Fonds de solidarité nationale garantissant un revenu minimum aux vieux et inaptes au travail qui ne jouissent pas d'une rente sociale ou d'autres ressources suffisantes.

Cette simple énumération révèle à suffisance la détermination du gouvernement luxembourgeois de franchir prochainement de nouvelles étapes sur la voie du progrès social dans la plus large acception du terme. En attendant l'aboutissement des projets en cours, une importante mesure a d'ores et déjà été réalisée par l'octroi d'une indemnité extraordinaire aux fonctionnaires, employés et pensionnés du secteur public. Faisant suite à la récente réforme en faveur des travailleurs handicapés, cette mesure de conjoncture prépare une révision générale des traitements et pensions du personnel public, devant s'encadrer ultérieurement dans une politique salariale d'ensemble.

Dans le même esprit, le gouvernement luxembourgeois avisera aux meilleurs moyens de donner une suite positive aux intéressantes suggestions du remarquable Rapport du Directeur général. Il prendra soin également de pourvoir à l'application des décisions que la Conférence sera amenée à prendre au cours de la présente session.

Tel sera le cas non seulement en ce qui concerne le statut des travailleurs non manuels, mais encore quant à la collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui se trouve d'ores et déjà réalisée au Grand-Duché de Luxembourg par plusieurs organismes consultatifs tripartites. Le même intérêt est porté par le gouvernement luxembourgeois à la mise au point d'un nouvel instrument sur l'organisation de la médecine du travail et à l'établissement des normes internationales assurant la protection des travailleurs contre les radiations.

Comme je cumule avec mes fonctions de Ministre du Travail et de la Sécurité sociale celle de Ministre de la Santé publique, j'espère être en mesure de trouver sans difficulté des solutions appropriées pour un règlement satisfaisant de ces problèmes qui me tiennent particulièrement

à cœur. Pour assurer aux travailleurs la sécurité sociale à laquelle ils peuvent légitimement prétendre, il ne suffit pas en effet de les faire bénéficier du plein emploi, mais il importe encore de prendre toutes mesures susceptibles de les préserver des accidents du travail et des maladies professionnelles, alors que toute leur situation sociale et leur niveau de vie sont largement conditionnés par leur état de santé.

C'est dans cet esprit que je suivrai les travaux de la Conférence avec la plus grande attention, et que je m'efforcerai d'en faire appliquer les décisions dans mon petit pays. A cette promesse, je joins l'assurance qu'à un moment où l'Organisation internationale du Travail s'appête à inaugurer une nouvelle période d'activité, le gouvernement luxembourgeois tiendra à y rester associé dans toute la mesure de ses moyens.»

Le R. P. Pire, Prix Nobel de la Paix 1958, à Luxembourg

Le 19 juin 1959 eut lieu à Luxembourg, au Théâtre Municipal, une soirée solennelle d'hommage au Révérend Père Pire, Prix Nobel de la Paix 1958, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Cette soirée, consacrée à l'œuvre du R. P. Pire, avait été organisée par le Comité de l'Association Luxembourgeoise de l'Aide aux Personnes Déplacées.

Parmi la très nombreuse assistance on remarquait les Membres du Corps diplomatique, le Président et le Président honoraire de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement et Mgr. l'Evêque de Luxembourg.

L'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction de M. Carlo Kaufhold, avait prêté son concours à cette soirée. Après l'exécution de « Céphale et Procris » de Grétry-Mottl, M. le Dr Léon Mischo, Président de l'Association Luxembourgeoise de l'Aide aux Personnes Déplacées, prononça une allocution de bienvenue. Ensuite, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, monta à la tribune pour prononcer le discours suivant:

« Altesses Royales,
Mon Révérend Père,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Nous savions encore ce qu'était la pauvreté, ce qu'était la maladie, même ce qu'était la persécution dans cette Europe éclairée, installée dans la jouissance de son ascension matérielle depuis le début du XX^e siècle. Nous avons

même éprouvé les affres d'une première grande guerre, mondiale par l'étendue de la belligérance, localisée quant aux théâtres d'opérations. Cependant, les évacuations de populations, dans le cadre d'opérations militaires ou à la suite de déplacements de frontières, étaient restées limitées, soit en durée, soit en étendue. Elles avaient certes provoqué des souffrances.

D'un autre côté, on côtoyait de temps en temps des exilés, des Russes Blancs ou des Ukrainiens, dont le sort inspirait une vague pitié. Nous connaissions tout cela.

Mais il était réservé au second quart de ce siècle de révéler aux Européens sédentaires, enracinés, accrochés depuis des générations à leur glèbe, une forme de misère, vieille comme le monde, mais que le progrès des mœurs et la proclamation des droits de l'homme semblaient avoir relégué parmi les légendes que l'on oubliait volontiers. Le déplacement de populations entières ou de groupes d'individus procédant de la volonté politique d'un étatsisme de plus en plus intolérant devenait une des plaies, une des misères de notre temps.

Elle ne se confine d'ailleurs pas à l'Europe. Sur la terre d'Asie, les misérables huttes d'argile, sur lesquelles je butai à proximité de mon hôtel à New-Delhi, témoignaient de la misère humaine des réfugiés du Pakistan, le Moyen-Orient retentit des clameurs d'autres déracinés.

Encore, nous Européens, boucherions-nous nos oreilles ou fermerions-nous nos yeux comme tant de fois dans l'Histoire, si la dernière grande tourmente et ses conséquences ne nous avaient placés au milieu du drame, si beaucoup d'entre nous n'avaient éprouvé, ne fût-ce que tempo-

rairement, l'arrachement, l'isolement, les difficultés d'adaptation des exilés et des déportés. D'avoir souffert dans notre propre esprit et dans notre propre chair devrait ainsi aiguïser notre compréhension et notre volonté d'aide à nos frères malheureux.

Il est à l'honneur de l'Humanité que le sort des réfugiés et des personnes déplacées ait réellement préoccupé les hommes d'Etat responsables que des initiatives généreuses aient été prises sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe. L'aide internationale et globale a incontestablement allégé le sort des réfugiés. Mais elle n'est que globale, ce qui équivaut à dire qu'elle est insuffisante pour panser toutes les blessures, pour couvrir toutes les misères, pour s'adapter aux cas individuels. Ce cas individuel, c'est le prochain, notre frère concret et individuel, sur lequel nous devons nous pencher. Le concret de certaines situations humaines, c'est là ce qui répugne souvent à nos sentiments, qui se heurte à la dureté de nos égoïsmes. Mais c'est ici qu'intervient Celle qui "souffre tout, qui croit tout, qui espère tout, qui supporte tout", la Charité.

Cette Charité, qui ne finira jamais, est à l'origine des initiatives du Révérend Père Pire auquel nous rendons hommage aujourd'hui. Pendant que les immenses camps de réfugiés et d'émigrés d'après-guerre se vidaient de ceux qui avaient la chance de retourner chez nous ou qui avaient la force et le courage de s'intégrer à un nouveau milieu, le grand mal se découvrait de ceux qui ne pouvaient ni l'un ni l'autre: les vieillards, les invalides, les malades. De là est née cette aide aux Personnes Déplacées ainsi que l'œuvre des Villages Européens, qui est, vous le dites, un programme de replantation humaine complète.

Dix ans se sont écoulés depuis la fondation de l'Aide aux Personnes Déplacées. Ils ont suffi pour donner à cette œuvre, modeste à l'origine, un retentissement international tel que son créateur s'est vu conférer une des plus hautes distinctions morales de notre temps: le Prix Nobel de la Paix. Ainsi se trouve couronnée la valeur si largement humaine de votre action. Ainsi se trouve récompensé le tenace effort d'organisation et de planification réaliste qui seules garantissent l'efficacité des idées généreuses. Ainsi se trouve révélée cette plénitude de vie qui découle de votre action, car, selon le mot d'un sage, "on ne vit pleinement qu'en vivant pour beaucoup d'autres".

En un siècle qui ne se pâmait pas particulièrement à la vue des infortunes frappant les humains, le moraliste La Bruyère dénotait néanmoins une certaine inquiétude de l'esprit en faisant la remarque "qu'il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères". Ainsi faut-il voir la misère de l'homme. Et pour la faire voir, pour en témoigner, il nous faut des apôtres.

Le témoignage, l'apôtre sont faits pour convertir les esprits, pour toucher les cœurs. Nous accueillons dans le Père Pire un de ces apôtres qui apparaissent toujours à leur heure. Il a montré à ses contemporains des lacunes, des déficiences, dans leur système bien pensé et ordonné de philanthropie quotidienne. Il a mis le doigt sur les douleurs du déracinement, de l'abandon, de la solitude de beaucoup de réfugiés et de la nécessité d'une replantation dans un sol riche de compréhension, dans un climat propice à l'épanouissement de la personnalité propre du réfugié et à la cicatrisation des blessures. Son œuvre n'est pas la seule qui se soit consacrée à ces problèmes et nul ne contestera les mérites éminents de maintes autres organisations, mais elle a un accent particulier, une résonance humaine qui lui attire la sympathie des milieux les plus divers.

L'appel du Père devrait réveiller en nous des sources taries d'amour du prochain, de dépassement de nous-mêmes selon la conception qui fait du don à autrui un acte d'enrichissement non pas seulement pour le gratifié, mais aussi et surtout pour le gratifiant. "Car, dit Antoine de St.-Exupéry, donner est jeter un pont par-dessus l'abîme de la solitude." Ce pont rejoindra d'autres solitudes. Les voies et les portes ainsi ouvertes donneront à notre monde refroidi plus de vie circulante, plus de chaleur, plus de raisons d'espérer.

Mon Père, le Luxembourg, pays qui pendant des siècles eut à subir toutes les misères du temps, dominations, guerres, pestes, maladies, devrait comprendre les affres et les besoins des humbles, des faibles, des sacrifiés de ce monde. Mon prédécesseur, l'inoubliable Ministre d'Etat Pierre Frieden, avait lancé le 18 juillet 1958 un appel aux administrations et services publics du pays pour les inviter à promouvoir les fins de l'Œuvre de l'Aide aux Personnes Déplacées.

Echappé à la grande tourmente, le Luxembourg s'associe aux hommes de cœur qui dans un élan magnifique secouent leur torpeur pour tendre la main à l'homme qui souffre, à l'éternel prochain.

Lorsque le R. P. Pire monta à la tribune, les applaudissements enthousiastes de l'assistance saluèrent l'« Apôtre de l'Europe du Cœur ». Le Père adressa d'abord des paroles de gratitude à Leurs Altesses Royales, au Gouvernement grand-ducal, à tous les bienfaiteurs de l'Œuvre. Après avoir souligné que la plus grave atteinte aux droits primordiaux de l'homme est de l'obliger à quitter sa patrie et son foyer, il donna sa définition du réfugié: Ce n'est pas un pauvre, c'est un être qui souffre, c'est un déraciné. Aussi est-il d'avis qu'il n'y a guère lieu de témoigner aux réfugiés de la condescendance, mais un véritable amour, un réel amour du prochain.

Traitant ensuite plus profondément son œuvre, le R. P. Pire dit que les parrainages créés en 1949 ne se sont pas révélés être la solution

idéale, leur inefficacité matérielle étant trop manifeste. Ce fut avec des moyens dérisoires qu'a été entreprise la construction du premier home pour vieillards. Mais, au moment présent, l'Œuvre dispose déjà de quatre maisons de retraite.

Après avoir effleuré le sort particulièrement douloureux des enfants dans les camps de réfugiés, le R. P. Pire préconise quelques remèdes à la situation des personnes déplacées et il indique notamment dans cet ordre d'idées la force de l'exemple, le déclenchement d'initiatives généreuses, l'intérêt des jeunes à servir l'homme concret qu'est le prochain et d'en savourer la légitime satisfaction, la proposition aux idéalistes

de faire un geste, non théorique, mais concret en faveur des déracinés.

En guise de conclusion, l'orateur souligne son aversion contre les murs, les barrières, et il termine sur ces mots: « J'ai essayé de bâtir un pont de lumière. Pour le village d'Anne Franck, j'ai voulu également réconcilier les alliés avec leurs ennemis d'hier. »

Vivement applaudi, le R. P. Georges Pire quitte la tribune, et puis c'est la quête au profit des œuvres de l'Association.

Cette soirée d'hommage se termine sur l'exécution par l'Orchestre de Radio-Luxembourg de la « Suite pour mes petits Amis » ainsi que du « Wilhelmus ».

Le Remembrance Day 1959

Les 19 et 20 juin, un vaste programme marquait les festivités du Remembrance Day 1959, que la Ville d'Ettelbruck célèbre chaque année avec éclat, en présence des plus hautes personnalités civiles et militaires, en l'honneur du Général George S. Patton, libérateur de notre pays.

Dans l'après-midi du 19 juin, une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck en l'honneur des autorités militaires américaines. M. le Dr Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, prononça à cette occasion une allocution de bienvenue, à laquelle répondirent le Major-Général Philip F. Lindeman et le Major G. S. Patton Jr., fils du Héros de la deuxième guerre mondiale.

A 17 heures eut lieu l'ouverture d'une exposition de matériel militaire américain. Le programme prévoyait des démonstrations avec hélicoptères, des exercices d'ensemble par un « U. S. Drill Team », un match de football et des concerts.

Dans la soirée, un banquet réunissait les personnalités civiles et militaires dans un restaurant d'Ettelbruck. La journée fut clôturée par un concert militaire, suivi de présentations artistiques d'un « U. S. Army Entertainment Group » et de la traditionnelle « Friendship Party » qui connut beaucoup de succès.

Le 20 juin, une réception officielle eut lieu dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, en l'honneur des personnalités militaires américaines, parmi lesquelles on remarquait le Major-Général Philip F. Lindeman, du quartier général de l'Armée américaine à Heidelberg; le Major-Général Edward J. Timberlake, Commandant en Chef adjoint de la Force aérienne américaine en Europe, Wiesbaden; le Major-Général Alva R. Fitch, Chef de la Mission militaire américaine à Bruxelles; le Brigadier-Général

James D. Alger, représentant personnel du Général Lauris Norstad, Commandant en Chef des Forces Alliées en Europe; le Major-Général Lloyd R. Moses, Commandant la 8^e Division d'Infanterie, Bad Kreuznach; le Major G. S. Patton, fils du Général G. S. Patton; le Colonel Kenneth R. Powell, Commandant la base de Spangdahlem, ainsi que de nombreux autres officiers supérieurs américains. Parmi les personnalités civiles on remarquait M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Robert Taylor, Secrétaire d'Ambassade, les membres du Conseil communal, du Comité d'organisation et le Président de l'American-Luxembourg Society.

A cette occasion, des allocutions furent prononcées par M. le Bourgmestre Dr Léon Mischo, le Major-Général Timberlake, le Major-Général Lindeman et le Major Patton.

A l'issue de la réception, les personnalités civiles et militaires se rendirent à l'église paroissiale où une grand-messe commémorative fut célébrée par M. l'aumônier James N. Grothjan.

La grande cérémonie du Remembrance Day eut lieu au début de l'après-midi devant le Monument du Général Patton, en présence d'une foule très nombreuse.

Sur la tribune d'honneur avaient pris place toutes les personnalités civiles et militaires déjà citées, auxquelles s'étaient joints S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, Mgr. Jules Jost, représentant Mgr. l'Evêque de Luxembourg, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. Eugène Hoscheit, Directeur de la Police, plusieurs Députés et

Bourgmestres, ainsi que les membres du Collège échevinal et du Conseil communal.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P.-J. Koch, Aide de Camp, fut salué à Son arrivée par M. le Bourgmestre Mischo, tandis que retentit l'hymne de la Maison grand-ducale.

La cérémonie débuta par des allocutions prononcées par M. le Bourgmestre Mischo, S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, le Major-Général Philip F. Lindeman, au nom du Commandant en Chef de l'Armée américaine en Europe, et le Major-Général Edward J. Timberlake, au nom du Commandant en Chef de la Force aérienne américaine en Europe. Les orateurs évoquèrent en particulier la signification du Remembrance Day, les mérites du Général Patton et les efforts faits en vue de garantir la paix dans le monde.

Le dernier orateur était M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. Eugène Schaus :

« Altesse Royale,
Excellence,
Messieurs les Généraux,
Mesdames,
Messieurs,

Le privilège de pouvoir prendre la parole à Ettelbruck pour honorer la mémoire du Général Patton me donne l'occasion d'évoquer tout d'abord un souvenir qui m'est cher et qui restera toujours gravé dans ma mémoire.

Le 25 novembre 1945, j'ai eu l'honneur d'être le voisin de table du Général Patton au banquet donné à l'occasion du premier anniversaire de la libération de Metz. Permettez-moi de vous citer le passage de mon discours consacré au Général Patton :

« De longs mois plus tard, dès le retour dans notre patrie, nous avons appris les glorieux faits d'armes qui illustrent la période de la libération. Nous avons su alors que c'était à la troisième armée du Général Patton que revenait la plus grande part de la délivrance de Metz, de Thionville et de mon pays. Nous avons admiré l'héroïsme des superbes soldats de notre grande alliée.

Au nom de mon Gouvernement je tiens à m'associer à l'hommage qui vient d'être rendu au Général Patton. Le Luxembourg ne saurait oublier que ce sont les troupes de ce vaillant général qui l'ont préservé d'une seconde invasion barbare, dont les suites eussent été des plus funestes pour notre nation éprouvée. Ce sont encore ces vaillants soldats qui, dans une avance irrésistible, ont forcé le long de nos frontières les défenses de la ligne Siegfried réputée inexpugnable. Les actions de bravoure du Général Patton témoignent, mieux que le discours le plus éloquent, des qualités incomparables de ce grand chef et soldat.

Lors des premières attaques contre la ligne Siegfried les soldats américains hésitaient un instant à franchir le pont de Wallendorf balayé par les rafales de la mitraille allemande, qui avait fauché jusqu'au dernier homme leurs escouades de reconnaissance. Alors le Général Patton se mit à la tête de ses éléments de choc et, franchissant le premier la Sûre, assura par son audace personnelle le succès de l'attaque. »

De ces paroles, prononcées il y a près de quatorze ans et peu de temps avant la mort tragique du Général Patton, rien n'est à retrancher, au contraire, il faut les amplifier. Car le Général Patton est devenu une figure légendaire et son nom a été inscrit en lettres d'or dans le livre de l'histoire récente. A ses qualités de grand stratège il a su allier celles de chef prestigieux et de remarquable conducteur d'hommes. C'est avec raison qu'on a appelé le Murat de la deuxième guerre mondiale celui qui par son courage physique a toujours donné l'exemple à ses soldats.

Le Général Patton était le descendant d'une longue lignée de militaires de carrière. Son arrière-grand-père, le Général Hugh Mercer, qui accompagna le Général Washington lors de l'expédition de Braddock, fut tué plus tard au champ d'honneur. Son grand-père, le Général George Smith Patton, a été tué durant la guerre civile à l'âge de 26 ans. Cette belle tradition militaire est continuée par le Major Patton qui, à l'instar de son illustre père, a traversé l'Atlantique pour la sauvegarde de la liberté de son pays et du nôtre. Sa présence à cette cérémonie du souvenir, ainsi que celle de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et de hautes autorités militaires américaines, est un témoignage concret de la solide amitié qui lie le grand peuple américain au petit peuple luxembourgeois.

Mais un général ne peut rien sans les hommes qu'il commande. Aussi l'illustre disparu, dont nous nous souvenons aujourd'hui, aurait-il été le premier à nous demander d'englober dans notre pensée reconnaissante les soldats américains qui l'ont précédé dans le sacrifice suprême.

Comme nous l'avons fait récemment encore au cimetière de Hamm, où la tombe du Général Patton est entourée de centaines d'autres croix blanches, associons dans notre hommage le chef et ses troupes, et donnons à notre gratitude les dimensions qu'exige la dette contractée à l'égard de la nation américaine tout entière.

Le lieu et le moment sont bien choisis pour le faire. Car la ville d'Ettelbruck n'a pas oublié les journées sombres de 1944 et de 1945, ni l'aurore glorieuse qui s'est enfin levée sur elle, lorsque le Général Patton et ses hommes y ont planté l'étendard de la libération définitive.

Le découragement et les doutes ont alors fait place à la confiance et à l'enthousiasme. Les plaies sont guéries, certaines non sans laisser des cicatrices pour toujours. Ce qui importe, c'est

que les habitants d'Ettelbruck se souviennent. Ils ont érigé un digne monument à l'un des plus grands soldats de la dernière guerre. Nous devons les remercier de ce témoignage durable, de cette affirmation solennelle, car les sentiments ainsi concrétisés sont ceux de tout le peuple luxembourgeois à l'égard des Etats-Unis d'Amérique.»

Après que M. Eugène Schaus eut prononcé son discours, des couronnes de fleurs furent déposées au pied du Monument du Général Patton par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Eugène Schaus, au nom du Gouvernement, les Majors-Généraux Lindeman et Timberlake, au nom de l'Armée et de la Force aérienne amé-

ricaines, et M. le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts, suivie des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Après cette cérémonie, un « Drill Team » de l'Armée américaine fit une démonstration devant la tribune d'honneur. Ensuite, une formation d'avions à réaction survola le Monument du Général Patton. Le programme prévoyait en outre un grand exercice de campagne, suivi d'une parade militaire comprenant des unités de l'Armée et de la Force aérienne américaines, ainsi qu'un détachement de la Garde grand-ducale, avec drapeau et musique.

La Journée prit fin par un concert de la musique militaire de la 8^e Division d'infanterie, une grande soirée d'amitié et un feu d'artifice.

L'Inauguration du Monument National de l'Indépendance à Mersch

Le 7 juin 1959 a eu lieu à Mersch, sur la hauteur du « Kro'nebiërg », la cérémonie d'inauguration du Monument National de l'Indépendance.

On se souvient qu'en 1939, à l'occasion des fêtes du centenaire de notre indépendance, l'administration communale de Mersch avait décidé d'ériger un Monument National de l'Indépendance sur son territoire. L'idée en revient à feu l'ancien bourgmestre de Mersch Ed. Kraus et au poète Nicolas Welter. La somme nécessaire pour la construction du monument avait été réunie par des quêtes locales et une souscription nationale.

L'inauguration de ce monument avait été prévue pour le début de l'été 1940. Hélas, l'invasion du pays par les troupes nazies en mai 1940 mit une fin brutale à ces projets, et au début du mois de novembre de la même année, le monument fut démoli sur ordre du « Gauléiter ». Toutefois, une partie des emblèmes et ornements, notamment les écus et la plaque commémorative de ce monument avaient pu être conservés grâce à plusieurs personnes qui avaient réussi à les enlever avant la destruction du monument ou bien à les dérober par la suite pour les cacher en lieu sûr. Ces pièces furent restituées au Bourgmestre de Mersch après la Libération, lorsqu'il rentra au pays après avoir été déporté en Silésie. C'est ainsi que les principales pièces, qui ornèrent le premier monument, purent être réunies pour être placées sur le nouveau monument reconstruit presque à la même place où se trouvait le monument original.

Le 7 juin, un important cortège traversa les rues de Mersch pour se rendre au « Kro'nebiërg ». Après l'exécution d'un chant patriotique,

M. Eugène Schröder, Bourgmestre de Mersch, prononça une allocution au cours de laquelle il remercia tous ceux qui avaient contribué à la construction du monument dont il retraça la genèse.

Les enfants de Mersch présentèrent un chœur parlé et ensuite fut exécutée la cantate « De Kro'nebiërg », dont le texte est de Nic. Welter et la musique de feu Henri Pensis, transcrite par Jean-Pierre Schmit.

M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, prononça le discours de circonstance. Partant de la phrase de Charles Péguy « Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle », l'orateur approfondit les idées y contenues. Il parla de la félicité des morts qui par ce monument continuent à vivre dans nos cœurs, dans la « terre charnelle » de la patrie. M. le Ministre Grégoire dit combien est lourd à porter le fardeau du souvenir des peines et de la honte subies, combien est difficile et pénible l'hésitation entre le souvenir et l'oubli. Ce qui fut inhumain ne devra jamais quitter les mémoires. Mais il ne faudra pas non plus que le souvenir empêche de porter le regard vers un avenir que la haine ne doit plus troubler. « Que cet obélisque soit pour ceux qui y défileront un mémorial du passé, un monument qui incite à la réflexion, un phare qui éclaire notre route vers l'avenir, un manifeste de pierre, une résurrection de nos martyrs que nous croyions morts. »

Rappelons qu'outre M. le Ministre de l'Intérieur il y avait encore à la tribune d'honneur M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, plusieurs députés, le Commissaire de district, les bourgmestres du canton de Mersch, les membres du Collège échevinal et du Conseil

communal de Merch, les membres du Comité d'Organisation, les architectes et entrepreneurs ainsi que différentes personnalités.

Les élèves de Mersch récitèrent en chœur le poème « Un ons Kanner » de M^{lle} Anny Ensch, institutrice à Mersch:

Un ons Kolonn!

Symbol vun onser Freihét — sief gegre'fst!
Du hiefs vum he'ge Kro'nebiereg
Dech stolz a reng zum bloen Himmel op;
Du bass eng Flâm, ons an der Se'l entbrannt,
Voll Le'ft zu Miersch, voll Le'ft zum Hémechsland.

D'Sonn spillt öm Dech mat hire sche'nste Strâlen,
De Wand sengt Dir seng Melodien zo',
De freie Vull könnt Dir Gesellschaft hâlen
An dausend Stâren hidden nuets Deng Ro'.

Du bass de Wiechter, op eng Fiels gestallt,
De Freihétsgéscht, dén no dem He'chste strieft.
Nie soll Dech stierze me' brutal Gewalt,
So' lang e Letzeburg, so' lang eng Hémecht lieft!

Eng Schwuerhand bass Du, mächtig opgehuewen,
Du hälls d'Erönerong un ons Helde wâch.
Well sie fir d'Land verblutt sin a gestuerwen,
Kanns Du Dech hiewen, lichtvoll, an den Dâg.

Voll Sche'nhét leit zu Denge Fe'ß den Dall,
Mat Blumm a Ble', mat Frücht- a Wiseland;
Grenge Böscher gre'ßen Dech vun iwerall,
An Uelzecht, Eisch a Mamer ze'n hell e Sölwerband.

Onst Schlass, den Alen Tur, sie gre'ße fro' erop;
Ons Klacke lauden Dir all Dâg e Gro'ß,
Ons Leit, onst Stiedtchen — o, Du kucks jo drop! —
Gebuergen hält se d'Hémecht wârm am Scho'ß.

Um he'ge Kro'nebiereg,
Du meng Kolonn, so' stolz, so' hell a licht,
Symbol vun onser Freihét, sief gegre'fst!
Mir stin zu Dir, mir sichen Dei Gesicht
So' lang onst Blut nach durch eng Oder fle'fst.

« O Herrgott, hitt Du stârk an trei
Ons Freihétszéchen all am Land.
Schenk ons de Fridden all Dâg nei
Mat Denger gudder Pappenhand. »

Ensuite, M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Bourgmestre de Mersch dévoilèrent le Monument National de l'Indépendance, tandis que retentit la « Sonnerie Nationale ». M. le Curé-Doyen Paul Kayser procéda à la bénédiction du monument.

La Chorale mixte de Mersch, accompagnée par l'Harmonie locale, chanta « Fir d'Freihét », et la cérémonie se termina par le chant de l'hymne national.

Sur le socle du monument, deux plaques sont fixées, dont l'une porte cette inscription que composa le poète Nicolas Welter:

1839—1939.

« Am Herz vum Land
huet d'Herz vum Vollek dech erricht.
Du hews a Sonn a Wand
op he'gem Tro'n
eis Freihetskro'n
an d'Licht. »

Dro s'önnner Gottes Hand
all spe'der Zeiten durch
als Birgschaft fir eis Le'wt, als Lo'n
an Ünnerpand
fir eise Glaw un Dauer a Bestand
vum sche'nen friddlech freie
Letzeburg. »

Sur la deuxième plaque on peut lire l'inscription suivante due à M. Albert Elsen:

« Wat 1940 zu hirer Schan Barbaren emgerass,
hun 1957 eis Le'wt an Trei me' sche'n rem
opgericht. »

De Biereg behitt
an de'wem Fridd
eis Freihetskro'n
am Hêrz vum Letzeburger Land.
Drêt eis Gefohr
licht sie rem klor
vum he'gen Thro'n
an d'Se'l vu jidder Hémechtskand. »

Après la cérémonie de l'inauguration du monument, une réception officielle eut lieu en l'honneur des personnalités dans la salle des chevaliers du Château de Mersch. Pendant ce

temps, le groupe folklorique de Mersch présenta dans l'enceinte du château des rondes et des danses alternant avec des morceaux de musique joués par l'Harmonie de Mersch.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juin

Durant le mois de juin 1959, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours d'une séance en date du 2 juin, il a délibéré sur le projet de convention concernant le contentieux germano-luxembourgeois, les problèmes militaires, la liste de priorité des projets pour lesquels la procédure législative est en cours ainsi que sur les revendications syndicales.

Le 4 juin, les délibérations portèrent sur le problème des ouvriers frontaliers luxembourgeois travaillant en France, sur des questions de personnel, sur un mémoire de la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés

Politiques et sur des questions d'administration générale.

En séance du 12 juin, le Conseil de Gouvernement délibéra sur les sujets ci-après: législation et réglementation économiques, Euratom, OTAN, pensions agricoles, les laiteries et l'école agricole ménagère de Mersch.

Le 15 juin, les délibérations du Conseil de Gouvernement portèrent sur le contrat collectif des ouvriers de l'Etat, la constitution de la Commission d'Etudes du problème de la révision générale des traitements des fonctionnaires ainsi que les directives à donner à cette Commission.

Le 22 juin, le Conseil de Gouvernement eut un échange de vues sur les motions déposées à la Chambre des Députés au cours des débats budgétaires.

Nouvelles diverses

Nouvelles de la Cour

Le 8 juin 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. l'Ambassadeur de l'Inde et Madame Rauf.

*

Le 23 juin 1959, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc.

M. l'Ambassadeur Otto Lauri Mikael Hjelt, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Finlande, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

Nouvelles diverses

Du 1^{er} au 3 juin 1959, a eu lieu à Munich une rencontre des six Ministres de l'Agriculture des pays membres de la Communauté Economique Européenne à laquelle prit part M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture.

Cette réunion avait pour but d'examiner, dans le cadre de la politique agricole commune, les problèmes céréaliers.

*

Le 4 juin 1959, M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, a présidé à Luxembourg une conférence réunissant des officiers supérieurs

du SHAPE et des officiers supérieurs luxembourgeois. La conférence avait pour objet la réorganisation de l'armée luxembourgeoise dans le cadre de l'OTAN.

*

Du 5 au 9 juin 1959 a eu lieu à Londres la réunion du Congrès Atlantique, sous l'égide de la Conférence de Parlementaires de l'OTAN. A cet important congrès prirent part six cent cinquante personnalités des pays membres du Pacte Atlantique, dont un tiers était des parlementaires et le restant des représentants de la

vie industrielle, commerciale, syndicale et culturelle.

Le Congrès Atlantique, patronné par les Chefs d'Etat des pays membres de l'OTAN, a été solennellement ouvert par S. M. la Reine de Grande-Bretagne, en présence de M. Macmillan, Premier Ministre.

Le but de ce congrès était d'étudier les profonds changements qui ont eu lieu dans le monde depuis la signature à Washington, il y a dix ans, du Pacte Atlantique.

Le Luxembourg était représenté à ce congrès par M. Marcel Fischbach, Député, Représentant luxembourgeois à l'Assemblée Parlementaire Européenne.

*

Dans le cadre de la Journée Internationale du Lait a eu lieu, le 5 juin 1959, dans le parc de Mondorf-les-Bains, l'inauguration d'un « Milk-Bar ». Ce « Milk-Bar », qui appartient à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat, a été mis à la disposition de la Fédération Luxembourgeoise des Laiteries, qui l'exploitera à titre de propagande laitière.

A cette cérémonie prirent part M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, le Dr René Koltz, Administrateur de Mondorf-Etat, de nombreuses personnalités de Mondorf ainsi que les représentants des divers secteurs de la vie agricole, les présidents des laiteries, etc.

Les Ministres ont rappelé qu'à l'occasion de la Journée Internationale du Lait la population de quatorze pays qui participent à cette journée est invitée à prendre conscience de l'importance du lait dans l'alimentation. Alors que l'an dernier on avait insisté tout particulièrement sur les qualités hygiéniques du lait, cette deuxième journée a pour but de rappeler le rôle primordial que joue le lait dans une alimentation complète et rationnelle.

Au cours de cette cérémonie à Mondorf-les-Bains, les Ministres ont procédé à la distribution des prix aux lauréats d'un concours national de rédaction sur le lait. Ce concours avait également été organisé dans les treize autres pays par la Fédération Internationale de Laiterie.

Rappelons encore que l'Administration des Services Agricoles avait fait distribuer de nombreuses affiches dans tout le pays. Des colle-ettes ayant trait à différents thèmes de la Journée Internationale du Lait garnissaient les bouteilles de lait durant une semaine.

*

Le 8 juin 1959 a eu lieu à Bruxelles la réunion du Comité des Ministres de Benelux qui fut précédée, le 7 juin, par une réunion du Comité restreint pour les questions agricoles.

A l'issue de la réunion du Comité des Ministres, le communiqué suivant a été publié:

1^o Question du diamant.

Les Ministres ont décidé de maintenir le système actuel d'échanges de diamant brut taillable, sur base d'un contingent trimestriel de 10 millions de francs pour l'U.E.B.L. et de la libre exportation pour les Pays-Bas, étant entendu qu'après son épuisement ce contingent sera automatiquement renouvelé jusqu'à ce que l'un des partenaires juge nécessaire, devant l'évolution de la situation, de reconsidérer le problème.

2^o a) Harmonisation de la politique agricole.

En exécution des dispositions du traité d'union économique Benelux ayant trait à l'harmonisation des politiques agricoles et à la libération des échanges intra-Benelux de produits agricoles, les Ministres ont arrêté un schéma des mesures à prendre. Plus particulièrement, des solutions aux problèmes concernant l'harmonisation et la libération des fruits, des légumes, des pommes de terre et des céréales seront soumises à brève échéance au Comité des Ministres.

b) Lait évaporé.

Les discussions à ce sujet n'ont pas abouti à un résultat. Une conférence gouvernementale, qui se tiendra avant le 1^{er} juillet, tâchera de trouver une solution à ce problème.

3^o Finances.

Les Ministres ont approuvé la classification fonctionnelle uniforme des dépenses de l'Etat, élaborée par la Commission pour l'étude de la comparaison des budgets des institutions publiques et parastatales, les documents budgétaires officiels des trois pays feront usage de cette classification.

Une classification Benelux uniforme des budgets suivant les catégories économiques sera soumise ultérieurement à l'approbation du Comité des Ministres.

4^o Questions sociales.

Les Ministres ont approuvé le programme des mesures à prendre dans le secteur social pour l'exécution des dispositions transitoires du traité d'union économique Benelux. Ce programme sera présenté au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

La prochaine réunion du Comité des Ministres aura lieu le 12 octobre à Bruxelles.

*

Le 9 juin 1959 a eu lieu à Bruxelles une séance plénière de la Commission Spéciale Benelux, composée de membres du Sociaal Economische Raad des Pays-Bas, du Conseil National du Travail et du Conseil Central de l'Economie de Belgique, ainsi que du Conseil de l'Economie Nationale du Luxembourg. Cette réunion était présidée par M. Albert De Smaele, Président du Conseil Central de l'Economie de Belgique. Deux points importants figuraient à l'ordre du jour de cette réunion, à savoir: la

politique agricole dans le cadre du Benelux et le problème du dumping.

En conclusion de ses travaux, la Commission Spéciale Benelux a adopté la résolution suivante:

«Ayant examiné l'évolution des politiques nationales agricoles au sein du Benelux, la Commission Spéciale Benelux a constaté que depuis décembre 1954, date à laquelle elle a fait connaître au Comité des Ministres les conclusions d'une étude qu'elle avait consacrée au problème de l'harmonisation de la politique agricole au sein du Benelux, peu de progrès ont été enregistrés dans ce domaine et ce, malgré les efforts de la Commission d'harmonisation de la politique agricole créée par le Comité des Ministres le 3 mai 1955.

La Commission a conscience des grandes difficultés rencontrées dans l'harmonisation des politiques agricoles au sein du Benelux, d'autant plus que les politiques économiques générales ont été axées trop exclusivement sur le plan national et n'ont pas été assez coordonnées.

L'adhésion des pays membres du Benelux à la Communauté économique européenne les place devant un fait nouveau et permet d'envisager les problèmes agricoles sous une optique nouvelle. La nécessité d'une harmonisation des politiques agricoles, contenue dans l'article 65 du Traité de l'Union, s'en trouve renforcée, mais il s'en dégage également des perspectives nouvelles de réalisation.

La Commission spéciale Benelux, constatant que la structure de l'agriculture présente beaucoup de traits communs en Belgique et aux Pays-Bas — malgré l'orientation plus accentuée de l'agriculture néerlandaise vers l'exportation —, est d'avis que les pays membres du Benelux doivent tout en poursuivant les objectifs de l'union Benelux adopter des attitudes communes dans l'élaboration de la future politique agricole de la Communauté et dégager de nouvelles méthodes d'approche au sein du Benelux.

Un élargissement du marché résultant de la réalisation du Marché commun rendra possible une plus grande spécialisation qui se fera en fonction des conditions propres à chaque région et à chaque type d'exploitation. Il convient de tenir spécialement compte à cet égard de ce que la production agricole de transformation caractérise une très grande partie des entreprises agricoles du Benelux. L'accroissement de la productivité et l'assainissement structural qui sont en cours depuis plusieurs années seront accentués par l'entrée en vigueur du Marché commun et auront pour résultat d'améliorer le niveau de prospérité non seulement de la population agricole, mais de l'ensemble de la population de la Communauté.

La Commission Spéciale est d'avis que le maintien par des mesures artificielles de prix de vente trop élevés serait nuisible aux intérêts bien compris de l'agriculture elle-même, car elle engendrerait une surproduction qui ne pourrait

être résorbée que par des exportations à des prix déficitaires.

Exception faite du Grand-Duché de Luxembourg, où il existe une pénurie de main-d'œuvre agricole, la Commission reconnaît que dans cette évolution l'agriculture subira une pression devant entraîner une nouvelle diminution du nombre des personnes actives engagées dans l'agriculture ce qui pose un problème sociologique. Le remède indiqué consiste en une expansion générale des économies des pays participants au Marché commun, expansion qui favorisera le reclassement de la main-d'œuvre agricole dans les autres secteurs de l'économie par la création d'un nombre suffisant d'emplois nouveaux. Une telle évolution encouragera l'augmentation de la consommation notamment de certains produits agricoles et l'amélioration du revenu réel des agriculteurs et de la main-d'œuvre agricole.

Ainsi, la position concurrentielle de l'agriculture au sein de la Communauté économique européenne sera renforcée par rapport aux pays tiers conformément à l'objectif de la Communauté qui est de favoriser la libération des échanges mondiaux.»

La Commission a également adopté l'avis suivant concernant le problème du dumping.

«La Commission Spéciale Benelux, réunie en séance plénière, le 9 juin 1959 à Bruxelles, a pris connaissance des possibilités existant aux Pays-Bas, en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg de prendre certaines mesures de défense commerciale spécialement contre les pratiques de dumping.

Elle a constaté que:

- aux Pays-Bas, exception faite pour les produits agricoles et alimentaires, il n'existe aucune législation anti-dumping répondant aux exigences actuelles des échanges internationaux de marchandises;
- dans l'U. E. B. L., la législation de 1931 présente d'importantes lacunes et n'est pas en concordance avec les conventions internationales existantes, notamment le G. A. T. T. et l'O. E. C. E.;
- plus spécialement, en ce qui concerne la situation à l'intérieur du Benelux, il est difficile ou impossible aux instances compétentes belgo-luxembourgeoises d'appliquer la législation de 1931. En effet, l'accord de préunion du 15 octobre 1949 et le protocole relatif à la politique commerciale du 9 décembre 1953 tendant à instaurer la politique commerciale commune laquelle fait l'objet de l'article 78 du Traité d'Union, ne permettent de prélever des droits que pour autant que chacun des gouvernements dispose de la faculté de prélever les mêmes droits.

Etant donné la nécessité de mettre au point aux Pays-Bas une législation anti-dumping et

pour l'U. E. B. L. de revoir la loi anti-dumping en vigueur afin de l'adapter aux circonstances nouvelles, la Commission Spéciale Benelux insiste pour qu'il soit tenu compte, lors de cette élaboration et de cette adaptation, des engagements conclus dans le cadre de Benelux et des dispositions des accords internationaux en vigueur.

La Commission Spéciale Benelux souhaite que les trois gouvernements du Benelux préparent en collaboration une législation relative aux règles de concurrence dans le commerce international, y compris les mesures de protection contre les pratiques de dumping, tout en tenant compte des travaux en cours au Comité économique et social de la C. E. E.

La Commission Spéciale Benelux se met à la disposition des gouvernements pour examiner les projets de loi dès qu'ils seront mis au point.»

*

Par arrêté ministériel du 12 juin 1959, le Colonel Guillaume Albrecht a été détaché, à partir du 21 juin 1959, en mission spéciale auprès du Ministère d'Etat. Pendant la durée de ce détachement il n'exerce pas les fonctions de Chef d'Etat-Major de l'Armée.

Par arrêté ministériel du même jour, le Major Robert Winter a été chargé, à partir du 21 juin 1959, des fonctions de Chef d'Etat-Major de l'Armée pendant la durée de la mission spéciale du Colonel Guillaume Albrecht.

Le 24 juin, M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, a prononcé devant les officiers réunis dans la salle des conférences de la Caserne du Saint-Esprit à Luxembourg une allocution sur les problèmes militaires.

A cette occasion, M. le Ministre de la Force Armée a présenté aux officiers le Chef d'Etat-Major de l'Armée ff., le Lieutenant-Colonel Robert Winter. Le Lieutenant-Colonel Winter s'adressa ensuite aux officiers dans une courte allocution.

*

Le 12 juin 1959 a eu lieu à Luxembourg l'échange des instruments de ratification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydro-électriques sur l'Our, signée à Trèves, le 10 juillet 1958. L'échange a été fait par MM. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, et Peter Altmeier, Ministerpräsident. La Convention est entrée en vigueur le même jour.

*

Aux termes de la loi du 6 juin 1959 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydro-électriques sur l'Our, signée à Trèves, le 10 juillet 1958, le Gouvernement est autorisé à

participer pour le compte de l'Etat dans le capital social de la Société Electrique de l'Our pour un montant total de deux cent millions de francs à prélever sur les crédits inscrits chaque année à cet effet au budget des dépenses extraordinaires.

Le Gouvernement est encore autorisé à souscrire pour le compte de l'Etat à toute augmentation du capital de la Société Electrique de l'Our dans la mesure où cette augmentation s'imposera pour maintenir dans la proportion de 1 à 3 les fonds propres et les fonds de tiers de la société.

Le Gouvernement est autorisé à assumer pour le compte de l'Etat la garantie de la souscription et du remboursement d'un emprunt que la Société Electrique de l'Our émettra sur le marché luxembourgeois des capitaux. Cet emprunt sera émis en francs luxembourgeois pour un montant équivalent, à la date de l'émission, à dollars des Etats-Unis 5.000.000,—.

*

Le Budget de l'Etat pour 1959.

Dans sa séance du 24 juin 1959, la Chambre des Députés a adopté par 32 voix contre 20 le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1959 avec dispense du second vote constitutionnel.

Par la loi du 26 juin 1959, le budget de l'Etat pour 1959 est arrêté comme suit: Les recettes totales se chiffrent à 5.163.595.000,— francs, soit 4.511.468.000,— francs de recettes ordinaires et 652.127.000,— francs de recettes extraordinaires. Les dépenses totales atteignent un montant de 5.412.968.000,— francs, dont 4.509.515.000,— francs de dépenses ordinaires et 903.453.000,— francs de dépenses extraordinaires.

*

A l'occasion de la Visite officielle de Sa Majesté le Roi des Belges à Luxembourg, l'Association Générale de la Presse Belge et l'Association des Journalistes Luxembourgeois échangèrent des messages qui furent publiés, les 13 et 14 juin, à Bruxelles et à Luxembourg. Voici le texte de ces messages:

« Bruxelles, le 13 juin 1959.

A Messieurs le Président et les Membres de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Monsieur le Président,
Chers Confrères.

L'opinion belge et son interprète accoutumé, la presse d'expression française et flamande, se préparent à suivre avec un patriotique intérêt les péripéties du voyage officiel de Sa Majesté Baudouin I^{er} au Grand-Duché de Luxembourg.

Nous sommes convaincus que la presse et le peuple luxembourgeois, à cette occasion, témoigneront une fois de plus, avec force, à notre

59
jeune Souverain — Qui incarne magnifiquement, à l'exemple de Ses Augustes Devanciers, nos traditions et nos vertus nationales —, les sentiments d'estime et d'amitié dont ils surent, en maintes circonstances heureuses ou critiques, prodiguer les marques à notre Famille Royale et à nos compatriotes.

Que nos confrères luxembourgeois, de leur côté, soient assurés que leur beau pays, aux destins duquel préside une Dynastie justement populaire, aimée et respectée, est l'objet de l'admiration, de l'affection et de la reconnaissance des Belges.

Outre les liens qui unissent nos deux Maisons Royales, des affinités nombreuses associent la Belgique et le Luxembourg. Terres de démocratie et de liberté, nos deux pays, partenaires égaux au sein d'une Union économique qui a fait ses preuves, remplissent en Europe la même mission; ils ont à un égal degré le culte de la paix dans la justice et l'honneur. Journaux belges et luxembourgeois ont la même soif d'indépendance et le même souci de probité, de propriété et d'idéal; ils sont indéfectiblement attachés à la liberté de la presse qu'ils considèrent comme la sauvegarde de la dignité de la personnalité humaine, comme la condition de la grandeur spirituelle et morale d'un peuple majeur, comme l'indispensable stimulant du progrès des idées et des mœurs, c'est-à-dire de la culture sous sa forme la plus haute.

Les journalistes belges souhaitent de tout cœur que la visite du Roi Baudouin à Luxembourg contribue à resserrer davantage encore les liens unissant les deux Nations, qui luttèrent si héroïquement côte à côte pendant la dernière guerre, et qui doivent continuer à mener ensemble le bon combat pour le maintien de la paix, sous l'égide du Droit et de la Liberté. Ils forment le vœu que les journalistes luxembourgeois, auxquels ils apportent leur fraternel salut, les secondent de toutes leurs forces dans cette œuvre de collaboration cordiale et nécessaire à la reconstruction de l'Europe.

Pour l'Association générale de la presse belge :

Le Président, Léon Duwaerts. »

*

« Luxembourg, le 14 juin 1959.

A Messieurs le Président et les Membres de l'Association Générale de la Presse Belge.

Monsieur le Président,
Chers Confrères.

C'est avec un très grand plaisir que nous venons de recevoir votre message amical et nous vous en remercions très vivement. D'autant plus que Sa Majesté le Roi est le Haut Protecteur de l'Association Générale de la Presse Belge.

Dans Son message du 10 mai 1958, votre Souverain a souligné la tâche du journaliste. Tâche combien délicate et importante dans l'Europe naissante d'aujourd'hui, forgée tant par les bonnes volontés des peuples que par les

modestes plumes des journalistes épris du même idéal.

Inutile de relever les relations cordiales entre la presse belge et celle du Grand-Duché scellées par vos compatriotes Herman Dons, Edmond Patris, Frans Fischer, Auguste Thomas, Gustave des Essarts et nos précurseurs et maîtres Batty Weber, Jean Origer et Hubert Clément. Depuis lors, votre association a tenu à plusieurs reprises ses congrès nationaux à Luxembourg.

Nous nous réjouissons de recevoir une fois de plus la Presse Belge à l'occasion de la visite du Roi, Qui, durant trois jours, sera l'Hôte officiel de la Maison Grand-Ducale et de notre peuple. Les Luxembourgeois n'extérioriseront peut-être pas leurs sentiments de la même façon que nos amis américains, mais soyez convaincus que votre Souverain trouvera chez nous l'accueil du cœur. Nous sommes persuadés que nos compatriotes aimeraient voir perdurer cette "opération sourire", lancée si spontanément par votre jeune Monarque aux Etats-Unis. Ce sourire, nous espérons le retrouver dans les rues historiques de notre Capitale, devant les gerbes étincelantes de la coulée d'un haut fourneau, sur les coteaux riants de notre Moselle ou dans le cadre bucolique du château de Betzdorf. C'est là, qu'en juin 1957, le Président René Coty, en présence des enfants princiers, a passé des heures claires et insouciantes, témoin attendri d'un bonheur familial parfait.

Espérons que la visite du Roi trouvera également son apothéose auprès des enfants de Son auguste Sœur, notre Grande-Duchesse Héritière Joséphine-Charlotte.

Pour l'Association
des Journalistes Luxembourgeois,
Le Président, Robert Thill. »

*

Une réception intime eut lieu le 16 juin à la Maison de Cassal à Luxembourg, à laquelle assistèrent les Présidents de la Presse belge, le Président et les Membres du Comité de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, le Directeur et les fonctionnaires du Service Information et Presse du Ministère d'Etat. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, honora de sa présence cette réunion amicale et remit à cette occasion à M. Léon Duwaerts, Président de l'Association Générale de la Presse belge, la Croix de Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne, à M. Marcel Stijns, Président de la Fédération Internationale des Journalistes, la Croix de Commandeur avec Couronne de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau, à M. Théo Bogaerts, Président de l'Union de la Presse Etrangère en Belgique, la Croix de Commandeur avec Couronne de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau, à M. Jules Borzykowski, Président de la Presse Photographique, la Croix d'Officier de l'Ordre

grand-ducal de la Couronne de Chêne, que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse avait daigné à leur conférer.

Rappelons enfin que S. M. le Roi des Belges avait daigné conférer aux membres du comité de l'Association des Journalistes Luxembourgeois les hautes distinctions suivantes: à M. Robert Thill, Président, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne, à M. Jean Kiefer, Vice-Président, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, à M. Arthur Colbach, Secrétaire-Trésorier, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne.

*

A l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi des Belges à Luxembourg, le Musée de l'Etat a présenté une exposition qui retraçait l'évolution de deux artistes belges se rattachant à l'expressionnisme: le peintre Hippolyte Daeye (1875-1952) et le sculpteur Oscar Jespers (né en 1887). Cette exposition était organisée dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

*

Le 26 juin 1959 a eu lieu au Château de Colpach une réunion de la Commission Mixte pour l'application de l'accord culturel belgo-luxembourgeois.

Au cours de cette réunion, la Commission a pris note des activités du passé et a établi un plan d'action pour l'année à venir.

Les activités inspirées par la Commission ressortissent aux domaines les plus divers: bourses pour étudiants et chercheurs, participation à des congrès, des séminaires, des camps de jeunes, des voyages d'études, expositions et conférences et concerts organisés sur une base bilatérale, organisations de représentations théâtrales, cinématographiques, etc.

En marge des travaux de la réunion un déjeuner fut offert en l'honneur des participants par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale.

*

Le 27 juin 1959, une cérémonie s'est déroulée à la Place de la Constitution devant le Monument du Souvenir, où 130 officiers de réserve de l'Armée de l'Air Française, de la Force Aérienne Belge et de la Canadian Air Force s'étaient réunis sur invitation de l'Union Nationale des Officiers de Réserve Luxembourgeois, pour commémorer le souvenir de ceux qui sont tombés sur le champ d'honneur.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette émouvante cérémonie on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Jules Salentiny, Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice, M. Roger Wolter, Echevin de la Ville de

Luxembourg, représentant M. le Bourgmestre. De nombreux représentants des divers mouvements de résistance et des Anciens Combattants avec drapeaux étaient également présents à cette cérémonie.

Tandis qu'un détachement de la Garde grand-ducale rendait les honneurs militaires et que la musique exécutait la Sonnerie aux Morts, plusieurs gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument aux Morts. La cérémonie prit fin par l'exécution des hymnes nationaux français, belge, canadien et luxembourgeois.

Une réception fut offerte ensuite en l'honneur des officiers de réserve par la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

*

Le 29 juin 1959, les Ministres des Transports et des Travaux Publics de la France, de la République Fédérale d'Allemagne et du Luxembourg ont visité les chantiers près de Trèves et Coblenze, où ont lieu les travaux de la canalisation de la Moselle. Les Ministres étaient accompagnés de M. Charion, gérant de la Société Internationale de la Moselle, M. Antoine Wehenkel, deuxième Vice-Président de cette société, M. Laval, Directeur des ports maritimes et des voies navigables, et de nombreux techniciens des trois pays.

Du côté luxembourgeois prirent part à cette visite M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports, et M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

A cette occasion, les Ministres ont signé un protocole concernant plusieurs questions techniques secondaires.

*

Il y a quelque temps, en l'Hôtel Communal de Saint-Gilles-lez-Bruxelles, l'Œuvre Nationale « Souvenir », entraide belge aux orphelins et enfants alliés, victimes de la guerre, a remis à M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, un chèque de 20.000 francs constituant une bourse d'étude en faveur d'un orphelin de guerre de nationalité luxembourgeoise. Cette bourse a été attribuée à un orphelin de guerre de nationalité luxembourgeoise habitant le Grand-Duché.

*

Fin juin 1959 a été inauguré à Lultzhausen, petite localité en amont d'Esch-sur-Sûre, un nouveau pont enjambant une vallée au fond de laquelle passait l'ancienne route qui, à la suite de la construction du barrage d'Esch-sur-Sûre, disparaîtra sous les eaux du lac artificiel. Les vannes ont déjà été descendues et l'eau de la Sûre monte dans la vallée recouvrant déjà en partie l'ancienne route.

Le pont a une longueur de 228 mètres et une hauteur de 48 mètres. Les tabliers ont été exé-

cutés en béton précontraint et construits sur le chantier même.

*

Cinquante-deux pays, dont le Luxembourg, ont accepté de participer à l'année mondiale du Réfugié, dont le but est d'attirer l'attention du monde sur le problème des réfugiés et d'inciter les gouvernements, les organisations privées et le

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

2 juin: A l'occasion de la Fête Nationale Italienne, assemblée générale ordinaire des Amitiés Italo-Luxembourgeoises à l'Hôtel Brasseur à Luxembourg.

L'Association Coloniale Luxembourg-Outre-Mer LUXOM organise dans la salle des conférences de l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette une soirée d'information et de propagande avec projection de films documentaires sur le Congo belge.

3 juin: A la Galerie Municipale d'Art de la Ville d'Esch-sur-Alzette s'ouvre une exposition qui comprend les dessins exécutés en classe par les élèves des deux lycées de la Capitale du Bassin Minier.

4 juin: La Société de l'Art à l'Ecole organise à Diekirch une après-midi d'introduction à la peinture enfantine, et le personnel enseignant de la Ville y assiste.

5 juin: Devant le Monument National de la Grève à Wiltz, des Officiers de l'Ecole de Guerre de Bruxelles rendent hommage aux Héros de la Grève Nationale de 1942.

Clemency organise son annuelle « Fête des Grenouilles », dont la spécialité est la vente de cuisses de grenouilles.

6 juin: Dans le cadre des festivités du 70^e anniversaire de sa fondation, la société de gymnastique « Les Eschois » reçoit à Esch-sur-Alzette l'ensemble des moniteurs de gymnastique de la Garde Républicaine de Paris.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederwiltz commémore le centenaire de sa fondation et inaugure son nouveau drapeau.

7 juin: En présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, inauguration à Mersch du Monument National de l'Indépendance reconstruit après sa démolition forcée durant l'occupation nazie du pays.

Beaufort organise sa « Fête du Kirsch et du Cassis » avec la participation de la Royale Philharmonie et des Lutins d'Arlon.

public en général à fournir des contributions financières supplémentaires en vue de venir en aide aux nombreux réfugiés et d'améliorer leur sort.

Au Luxembourg, l'année mondiale du Réfugié commence le 30 juin 1959 et dure jusqu'au 1^{er} juillet 1960. Un Comité national a été institué, dont S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a daigné assumer la Présidence.

Cinquantenaire de la fondation du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Eischen et Fête Cantonale des Corps du Canton de Capellen.

Le Groupement des Sylviculteurs Luxembourgeois tient son assemblée générale annuelle à Wiltz.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Luxembourg-Neudorf fête le 75^e anniversaire de sa fondation avec inauguration d'un nouveau drapeau. M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, assiste aux différentes cérémonies prévues au programme des festivités.

Fêtes Cantonales des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton d'Esch-sur-Alzette à Bergem et du Canton d'Echternach à Consdorf.

9 juin: Tirage de la 6^e tranche de la Loterie Nationale à Vianden.

Début de la « Semaine Internationale du Lait » avec inauguration d'un milk-bar installé dans l'enceinte de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat. MM. les Ministres Dr Emile Colling et Emile Schaus assistent à la cérémonie.

11 juin: L'Association Générale des Fonctionnaires de l'Etat tient une assemblée générale extraordinaire à Luxembourg.

12 juin: Echange à l'Hôtel du Gouvernement à Luxembourg des instruments de ratification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat Rhéno-Palatin concernant l'aménagement d'installations hydro-électriques sur l'Our.

A Luxembourg débute l'annuelle épreuve cycliste « Tour de Luxembourg », réservée aux coureurs cyclistes professionnels. Après quatre étapes, victoire finale du champion national Charly Gaul.

13 juin: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage d'une exposition d'œuvres du peintre expressionniste belge Hippolyte Daeye et du sculpteur belge Oscar Jespers en présence de M. Emile Schaus, Ministre

- de l'Education Nationale, qui prononce une allocution de circonstance.
- 14 juin: L'Harmonie Municipale de Differdange fête le 75^e anniversaire de sa fondation et l'Union Grand-Duc Adolphe honore cette société jubilaire en organisant à Differdange son concours international de musique et de chant.
- Les Instituteurs Réunis du Grand-Duché de Luxembourg tiennent la « Journée des Educateurs » à Mondorf-les-Bains.
- « Fête des Fraises » à Steinsel. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, assistent aux différentes manifestations.
- L'ensemble folklorique belge « Volontaires de la Révolution brabançonne » rend visite à la Ville de Luxembourg.
- 16 juin: Visite officielle à Luxembourg de S.M. le Roi des Belges.
- 17 juin: Au cours du 1^{er} Tour Aérien d'Europe de la F.A.I., 80 avions de sport atterrissent à l'aéroport de Luxembourg-Findel.
- 19 juin: Sur invitation de la Section luxembourgeoise de l'Aide aux Personnes Déplacées, le R. P. Pire, Grand Prix Nobel de la Paix, est reçu à Luxembourg. La séance académique est honorée de la présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononce une allocution.
- 20 juin: Inauguration du pont de Lultzhausen nouvellement construit dans le cadre de l'entreprise de construction du Barrage d'Esch-sur-Sûre.
- La Société Belge d'Orthopédie, de Traumatologie et de Chirurgie de l'Appareil Moteur tient sa séance extraordinaire annuelle à la Chambre des Métiers à Luxembourg.
- 21 juin: « Remembrance Day 1959 » fêté comme de tradition par la Ville d'Ettelbruck en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, de S. Exc. M. Vinton Chapin, Ambassadeur des U.S.A. à Luxembourg, ainsi que de nombreuses personnalités. Le programme prévoit au Monument du Général Patton des discours de circonstance, le dépôt de fleurs, une parade et différentes démonstrations militaires.
- A Schiffange débute la 38^e Fête Fédérale de l'Union des Sociétés Luxembourgeoises de Gymnastique (USLG).
- 22 juin: Les Travailleurs du Livre — disciples de Gutenberg — fête leur Patron Saint-Jean.
- 25 juin: L'Harmonie Municipale de Pétange fête le cinquantenaire de sa fondation et inaugure son nouveau drapeau.
- Au Ciné-City à Luxembourg, l'American-Luxembourg Society organise un gala cinématographique, au cours duquel est projeté le film « The Naked and the Dead ».
- Au bâtiment des écoles primaires de Luxembourg-Bonnevoie, la Commission Scolaire de la Ville de Luxembourg invite le personnel enseignant de la Capitale à la « 5^e Journée de l'Instituteur ». M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, assiste à cette réunion de travail.
- 27 juin: L'Harmonie Municipale de Grevenmacher fête le 125^e anniversaire de sa fondation.
- Une importante délégation d'Officiers de réserve de l'Armée de l'Air française et de la Force Aérienne belge dépose une gerbe de fleurs au Monument du Souvenir à la Place de la Constitution.
- Dans le cadre de l'Année Mondiale du Réfugié, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, Président d'honneur du Comité National pour l'Année Mondiale du Réfugié, prononce une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg.
- L'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois tient ses agapes annuelles à Wellenstein.
- 28 juin: Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Troisvierges fête le cinquantenaire de sa fondation.
- L'association de sport automobile « Ecurie Luxembourg » organise une course de côte à Kautenbach.
- « Fête Cantonale » des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Mersch à Rollingen en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.
- La Fanfare-Batterie de la Garde Républicaine de Paris donne des concerts à Schiffange et à Luxembourg.
- Mondorf-les-Bains organise son IV^e Grand Concours Hippique International, auquel participent des cavaliers de France, d'Allemagne, du Luxembourg, etc.
- 29 juin: Le Club Artistique de la Fédération des Patrons-Coiffeurs du Grand-Duché de Luxembourg organise au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg son XII^e Salon de la Coiffure et de la Beauté.